

MANUEL DE RESSOURCES POUR LE CINQUIÈME RAPPORT NATIONAL (PREMIÈRE ÉDITION)

A. Introduction

Ce manuel de référence a été créé dans le but d'aider les Parties à la Convention sur la diversité biologique à préparer leurs cinquièmes rapports nationaux, conformément à la décision X/10 de la Conférence des Parties et à l'article 26 de la Convention. **Ce manuel de référence ne remplace pas les directives pour la préparation du cinquième rapport national. Il se veut un document complémentaire et de soutien. Par conséquent, il est fortement recommandé que les Parties suivent les directives tout en consultant ce manuel afin qu'elles se fassent une idée précise de l'information à fournir dans le cinquième rapport national, et sachent où trouver cette information pertinente ainsi que la manière de l'obtenir.**

Les directives pour la préparation du cinquième rapport national sont regroupées selon les principaux thèmes et notes d'orientation. Ce manuel vise à fournir des annotations détaillées des orientations, notamment en ce qui a trait à l'envergure de l'information à communiquer (suggestions de matière ou d'information à fournir dans les différentes parties et en annexe, ainsi que dans le sommaire analytique), les tableaux, les schémas et les indicateurs pouvant servir aux fins d'analyse. À l'instar de l'édition préparée pour le quatrième rapport national, le manuel fournit également du matériel de référence pertinent et des liens à des sites Web qui aideront les Parties à préparer les différentes parties du rapport. Ce manuel est une version plus avancée du manuel proposé pour la préparation du quatrième rapport national et comprend certaines informations de ce dernier.

Le manuel offre d'abord des suggestions concernant le processus préparatoire du rapport national. Ces suggestions ont pour but d'aider les Parties à réfléchir au processus à suivre pour assurer la participation des parties prenantes et faire en sorte que le rapport final présente un portrait fidèle et complet de la situation nationale. Le manuel est ensuite organisé de la même façon que les directives. Les directives recommandent que les Parties préparent un sommaire analytique après avoir terminé les trois parties principales. Ce manuel propose trois annexes. L'annexe I présente brièvement les procédures par lesquelles les pays admissibles peuvent obtenir des sommes du Fonds pour l'environnement mondial pour la préparation du cinquième rapport national, l'annexe II propose une série indicative d'indicateurs pouvant servir à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi de 2020 et l'annexe III contient des hyperliens où les pays trouveront des indicateurs des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement.

Il est important de préciser que les suggestions faites dans ce manuel sont de nature générale et ne s'appliquent pas de manière universelle en raison des différences dans les circonstances nationales. Il est donc recommandé que les Parties utilisent les suggestions et le matériel ci-joints de la manière qui leur convient le mieux. Le Secrétariat accueillera avec plaisir les commentaires des Parties sur l'utilité de ce manuel ainsi que leurs suggestions pour l'améliorer, qui seront prises en compte lors du développement du matériel de soutien et des outils supplémentaires, et dans l'amélioration des futurs cycles d'établissement de rapports.

B. Suggestions pour le processus de préparation

Amorce et développement du processus

Les pays sont encouragés à entreprendre le processus de préparation du rapport aussitôt que possible afin de respecter la date de remise établie par la dixième réunion de la Conférence des Parties (**31 mars 2014**). L'expérience des nombreux pays ayant remis leurs rapports dans les délais prescrits révèle que plus le processus est entamé tôt, plus les pays ont de facilité à respecter les délais. Ainsi, il est recommandé que les pays débutent le processus immédiatement après avoir reçu la version finale des directives pour le cinquième rapport national (<http://www.cbd.int/reports/guidelines/>).

Les directives du cinquième rapport national soulignent de nouveau l'importance de la participation continue des parties prenantes au processus préparatoire afin que le rapport présente un portrait fidèle et complet de la situation nationale. De plus, en participant à ce processus, les parties prenantes s'attribueront davantage la propriété du rapport et mobiliseront et/ou augmenteront leur participation à l'application de la Convention à différents niveaux. Il n'est pas recommandé d'embaucher un consultant et de lui confier toute la tâche de préparer le rapport. Les pays peuvent toutefois retenir les services d'un consultant pour recueillir des renseignements de base ou des données en consultation avec les parties prenantes compétentes.

Le processus préparatoire doit être bien planifié avant même de débiter la rédaction. Ce processus variera d'un pays à l'autre car les pays ont tous leurs propres arrangements et mécanismes institutionnels pour faire participer les parties prenantes. Voici quelques questions à examiner pendant le développement du processus :

- L'application de la Convention, notamment la surveillance et l'établissement des rapports, fait-elle l'objet d'un mécanisme auquel participent plusieurs parties prenantes? Le cas échéant, quels sont les structures, les procédures de fonctionnement les calendriers de réunions existants?
- Existe-t-il des forums de dialogue et de consultation des parties prenantes? Dans quelle mesure les parties prenantes sont-elles familières et à l'aise avec ces forums?
- Quelles sont les traditions et les pratiques culturelles nationales au sujet des réunions, de la diffusion de l'information et de la promotion du dialogue?
- L'étendue du pays et les facteurs de logistique affectent-ils la capacité des gens de participer aux réunions?
- Les infrastructures de télécommunication (courriel, téléphone, vidéoconférences) permettent-elles de faire des affaires de manière efficace? Quel est le niveau de ressources de télécommunication disponible?
- Quel est le niveau d'accès à l'information pertinente?
- Quelles sont les langues nationales? Faut-il traduire le matériel?

Ces questions n'offrent qu'un bref aperçu des points que les Parties doivent examiner afin de déterminer le meilleur moyen de préparer le rapport en fonction de leurs propres situations et ressources. Certaines recommandations générales sur la façon de préparer le rapport demeurent utiles indépendamment des caractéristiques des circonstances nationales.

Mise sur pied des groupes de coordination et de travail ou attribution des rôles aux groupes existants

Après avoir reçu les directives finales du Secrétariat, le correspondant national doit déterminer à qui confier la responsabilité générale de coordonner et de préparer le rapport national, et de le soumettre. Dans certains pays, cette tâche incombera au correspondant national, et dans d'autres pays, celui-ci pourra confier cette tâche à une autre personne ou à une agence. Dans un cas comme dans l'autre, il est recommandé que le correspondant national surveille le processus afin de s'assurer que le rapport ne se limite pas aux travaux de quelques experts ou agences.

En principe, les pays peuvent faire appel à des organes existants, dans la mesure du possible, et combler les lacunes au moyen de mesures afférentes, si nécessaire. Les pays peuvent aussi constituer un comité directeur ou de coordination, ou un groupe formé de représentants d'autres agences et secteurs qui, de préférence, connaissent la Convention et le processus de remise de rapports. Ce comité directeur ou de coordination ne doit pas réunir que des membres d'une seule agence ou d'un seul ministère gouvernemental. Il doit inclure des représentants de tous les secteurs concernés, dans la mesure du possible. Les secteurs retenus dépendront des circonstances nationales, mais doivent comprendre, entre autres, des institutions de recherche et d'enseignement, des organes compétents du secteur privé, des organisations communautaires autochtones et locales, des ministères, des organes représentant les secteurs agricole, des forêts, de la pêche, du tourisme et autres, des organes de gestion environnementale, des organisations non gouvernementales, des organisations féminines, et des organes et des agences de développement durable et d'éradication de la pauvreté. Des efforts doivent aussi être faits pour inclure des secteurs dont les activités ont des conséquences directes ou indirectes sur la diversité biologique, notamment les secteurs de la planification, des finances, du transport, de l'énergie, de la construction, de la santé et de l'éducation, et plusieurs autres. Cette liste pourrait s'étendre à l'infini, et chaque pays aura une liste qui lui est propre.

Comme plusieurs pays sont en voie de mettre à jour leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique afin de les harmoniser au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, et que ce processus exige généralement la mise sur pied d'un comité directeur ou de groupes techniques, et le recensement de différentes parties prenantes, les pays pourraient s'éviter de réinventer la roue et avoir recours aux mécanismes et aux organes existants pour la préparation du cinquième rapport national.

Une fois le comité directeur ou de coordination constitué, ses premières tâches seront de :

- Recenser les organisations compétentes qui doivent participer à la rédaction des différentes parties du rapport;

- Établir un calendrier et des étapes provisoires, fondés sur une estimation des prochaines étapes du processus de préparation du rapport, la méthode à adopter (réunions en personne, diffusion des points de vue par courriel, téléphone ou vidéoconférence, etc.), les ressources disponibles et la date d'achèvement prévue du rapport;
- Inviter les organisations retenues aux fins de participation et leur fournir l'information nécessaire, dont les directives pour la préparation du rapport et le matériel de soutien (y compris ce manuel), après avoir effectué les traductions requises, et leur demander d'examiner le calendrier et les étapes provisoires;
- Convoquer une première réunion ou consultation générale.

Il est important, lors de la mise sur pied du comité de coordination, de former du même fait des groupes de travail techniques qui fourniront des conseils techniques, appuieront la préparation du rapport et entreprendront la rédaction et l'examen des différentes parties du rapport. Les pays peuvent également confier ces tâches à des organes existants capables de fournir les conseils et le soutien nécessaires. Les groupes de travail peuvent être formés selon les différents thèmes ou enjeux d'intérêt pour le pays ou en confiant la rédaction des parties et des annexes au rapport à certains groupes. Un ou quelques membres du comité directeur ou de coordination pourraient diriger ou coordonner le travail des différents groupes de travail afin de s'assurer que ces groupes exécutent leur mandat selon le plan établi par le comité de coordination et que les organes de coordination et les groupes de travail communiquent bien ensemble. Il est recommandé que les coordinateurs des groupes de travail soient chargés de rassembler les contributions des membres des groupes de travail.

Détermination des sources d'information et de données, dont l'utilisation des indicateurs et du mécanisme de centre d'échange

Toutes les sources d'information pertinentes doivent être consultées pour la préparation du cinquième rapport national afin que celui-ci présente un portrait complet de la situation nationale. Le comité directeur ou les différents groupes de travail constitués ou les organes existants auquel le rôle a été confié peuvent aider à recenser les sources d'information nécessaires au cinquième rapport national. Les études ou évaluations de la diversité biologique du pays, les examens nationaux de l'application de la Convention et les stratégies et plans d'action nationaux, plus particulièrement les examens entrepris aux fins d'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux afin de les harmoniser au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les évaluations des services écosystémiques et de la diversité biologique à différents niveaux, de même que les rapports remis aux conventions liées à la diversité biologique et les Conventions de Rio, sont les premières sources d'information à consulter lors de l'étape de la préparation. Cette information peut être contenue dans des documents électroniques ou n'exister que sous forme verbale (notamment dans le cas des connaissances autochtones). L'information peut être conservée par les agences gouvernementales, les correspondants nationaux d'autres conventions, des institutions de recherche et scientifiques, des organisations non gouvernementales et des communautés autochtones et locales. Des dispositions doivent être prises afin que l'information devienne disponible pour les rapports nationaux. Le moment peut aussi être propice aux discussions sur les moyens d'améliorer l'information liée à la diversité biologique pour ce processus et pour la préparation de futurs rapports et pour toutes les autres utilisations connues (par

exemple pour la préparation de rapports dans le cadre d'autres conventions et accords). De plus, certains pays ont créé des bases de données sur la diversité biologique, tandis que d'autres ont obtenu des sources d'information par le biais du mécanisme de centre d'échange (qui peut lui aussi contenir des bases de données d'intérêt pour les rapports). Le mécanisme de centre d'échange national peut servir à recueillir de l'information, des données ou des idées de diverses parties prenantes ou pour entreprendre des consultations avec différentes parties prenantes au cours des différentes étapes de la préparation.

Outre les sources d'information nationales, ce manuel propose une liste du matériel ressource et d'hyperliens importants pouvant fournir aux pays de l'information supplémentaire pour aider à la préparation du rapport. Il est important de préciser que cette liste de matériel et d'hyperliens n'est PAS exhaustive, et les pays sont encouragés à consulter les bases de données et les systèmes d'information mondiaux et régionaux pertinents afin d'y obtenir de l'information pertinente pour les différentes parties de ce rapport.

Afin d'aider les ministères gouvernementaux et autres parties prenantes à fournir l'information et les données nécessaires au rapport, il est recommandé que l'agence principale ou l'organe de coordination développe un modèle de rapport précisant les endroits où inclure de l'information et fasse parvenir le modèle aux parties prenantes aux fins de réponse, ou encore rende le modèle disponible au mécanisme de centre d'échange afin que les parties prenantes puissent fournir leur contribution.

Il est également important de garantir la qualité des données et de l'information utilisées dans ce rapport. Les pays sont encouragés à utiliser les données et l'information les plus à jour possible, et à utiliser les données et les informations antérieures propres aux périodes afin d'analyser les tendances, les dangers et la mise en œuvre. Les pays peuvent utiliser les opinions d'experts et les évaluations qualitatives en l'absence de ces données et informations.

Les pays doivent aussi tenter d'utiliser des indicateurs mondiaux et nationaux aux fins d'analyse tout au long du rapport, notamment pour l'évaluation des progrès accomplis en vue de la réalisation des cibles de 2020 des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.

Compilation des versions provisoires et mise au point du rapport en consultant les parties prenantes

Le comité directeur doit réunir les différentes parties du rapport, lorsqu'elles sont terminées, dans un projet de rapport complet qui doit être distribué à tous les participants, afin qu'ils puissent communiquer leurs commentaires à la date fixée. Le comité directeur doit décider si la version finale du rapport doit être préparée lors d'une réunion nationale ou déterminer si d'autres consultations ou examens sont nécessaires, selon l'éventail des points de vue exprimés.

La tâche la plus importante consiste à obtenir le consensus de toutes les parties prenantes à l'effet que le rapport final présente un compte rendu exact de la situation nationale pour les différents aspects de l'application de la Convention. Le processus a pour but de rallier toutes les parties prenantes. Les consultations peuvent être menées sous différentes formes, selon les conditions et les mécanismes nationaux. Par exemple, le projet de rapport peut être mis à disposition par le biais du mécanisme de centre d'échange aux fins de commentaires plus généraux des différentes parties prenantes, être soumis à

des discussions et mis au pont lors d'ateliers nationaux auxquels participeront différentes parties prenantes, ou encore au moyen d'un examen critique par des pairs.

Remise et utilisation du rapport

Il est important de garder à l'esprit que le rapport national à la Convention sur la diversité biologique est un document officiel soumis par le gouvernement à un organe intergouvernemental et que sa soumission doit respecter une certaine procédure nationale. Il n'y a toutefois aucune raison valable pour qu'un rapport développé dans le cadre d'un processus mettant en cause diverses parties prenantes ne soit pas compatible aux procédures nationales mises en place sous la responsabilité d'un ministère étranger ou autre autorité. De même, et conformément à la recommandation de la Conférence des Parties, le rapport achevé doit être mis à disposition à grande échelle au pays. Développé de la manière suggérée, l'évaluation complète et axée sur les résultats de l'application de stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, la prise en compte de la diversité biologique et les progrès en vue de la réalisation des cibles de 2020 et des Objectifs du millénaire pour le développement pertinents, devrait susciter énormément d'intérêt chez les parties prenantes, les chercheurs, les médias et le grand public.

Il relève du pays de choisir le mode de diffusion du rapport, qui peut comprendre des points de presse, les réunions d'information au parlement national, la diffusion aux façonneurs d'opinion, aux bibliothèques et aux établissements d'enseignement, et au grand public. Les Parties pourraient également procéder au lancement du rapport national à l'occasion de la Journée internationale de la diversité biologique (22 mai) ou dans le cadre d'activités de promotion de la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique, mettre le rapport à disposition par le biais du mécanisme de centre d'échange et publier des livrets soulignant les réalisations et les obstacles à l'application. Après tout, les dispositions de la Convention portent sur presque tous les aspects de l'activité économique et des politiques publiques. De plus, la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique sont d'intérêt pour tous les secteurs d'activités et tous les citoyens. Tout le monde doit participer au dialogue sur les difficultés liées à la réalisation des objectifs de 2020. Le rapport peut devenir un moyen efficace d'éveiller l'attention des personnes qui ne sont pas encore engagées envers les enjeux abordés dans la Convention, tout en soulignant qu'il ne s'agit pas de questions obscures relevant un instrument juridique international, mais plutôt des problèmes quotidiens les plus urgents auxquels le pays doit faire face.

C. Suggestions pour la préparation du cinquième rapport national

Partie I. Mise à jour de l'état et des tendances de la diversité biologique, des dangers qui la menacent et de leurs conséquences pour le bien-être humain

Suggestions générales

1. ***Veillez fournir un compte rendu de l'état, des tendances, des dangers et des conséquences.*** Cette partie du rapport doit avoir pour objet de décrire/analyser les changements subis dans l'état et les tendances de la diversité biologique depuis la soumission du dernier rapport national. L'analyse doit prendre en considération les données antérieures et les données récentes afin de brosser un portrait complet des changements au fil du temps tout en évitant les longues répétitions de ce qui a déjà été présenté dans les rapports nationaux précédents. Les pays incapables de fournir un compte rendu devraient expliquer les raisons qui les empêchent de soumettre cette information (p. ex., absence de données adéquates pendant la période visée par le rapport, cinq ans ne suffisent pas pour que les changements deviennent apparents).
2. ***N'alourdissez pas le rapport en présentant de longues évaluations.*** Dans cette section, les Parties sont priées de fournir un bref compte rendu ou de présenter un survol concis de l'état et des tendances de la diversité biologique, et des dangers qui la menacent dans leur pays. À cet égard, il ne faut pas présenter une longue description exhaustive de la diversité biologique au pays, mais plutôt une évaluation de l'évolution de la diversité biologique au pays. Les Parties peuvent souligner les principales conclusions des évaluations de la diversité biologique et fournir des hyperliens vers des évaluations plus détaillées, si possible. Les Parties peuvent également utiliser des évaluations déjà faites à différents niveaux, y compris les niveaux régional et mondial, en autant que ces évaluations présentent un portrait fidèle de leur situation nationale.
3. ***Utilisez les indicateurs, lorsqu'ils existent.*** Les indicateurs nationaux et mondiaux, s'ils existent, peuvent jouer un rôle déterminant dans l'analyse de l'état, des tendances, des menaces et des conséquences. Les Parties sont encouragées à utiliser ces indicateurs, de même que les indicateurs mondiaux et régionaux qui correspondent à leur situation nationale, et d'y apporter les modifications nécessaires.
4. ***Utilisez les opinions d'experts en ce qui concerne l'état et les tendances lorsque les données et l'information adéquates sont rares ou inexistantes.*** Les opinions des experts sont fondées sur des années d'observation et de recherche, et pourraient être utilisées à titre de référence dans le cadre de cette analyse. Elles sont particulièrement utiles lorsque les données et l'information adéquates sont rares ou inexistantes.
5. ***Utilisez des études de cas ou des histoires de réussite afin d'illustrer les progrès accomplis ou les résultats obtenus.*** Les Parties sont encouragées à analyser la façon dont les mesures entreprises (c.-à-d., les mesures décrites à la Partie II) ont changé la diversité biologique, si possible. Les études de cas doivent mettre en évidence les réductions importantes de l'appauvrissement de la diversité biologique (ou d'un élément de la diversité biologique) sur une

échelle donnée, et fournir un lien clair entre le changement et la mesure prise. Les études de cas doivent documenter les résultats en fournissant de l'information quantitative, dans la mesure du possible.

6. ***Utilisez des outils qui présentent ou communiquent efficacement l'information soumise dans le rapport.*** Les Parties peuvent utiliser des outils, tels que des tableaux, des schémas, des graphiques, des figures et des illustrations qui présentent ou résument efficacement l'information communiquée dans cette partie. Par exemple, les Parties peuvent utiliser des figures ou des tableaux pour présenter une analyse récapitulative de l'état de la diversité biologique et des tendances qui la concernent en se fondant sur des indicateurs nationaux, s'ils existent, et/ou des jugements et évaluations d'experts. Voyez les exemples ci-dessous tirés des quatrièmes rapports nationaux.

Suggestions d'informations à fournir

7. Les Parties peuvent commencer cette partie en présentant une courte analyse des raisons justifiant l'importance de la diversité biologique dans leur pays, notamment en ce qui a trait à la contribution de la diversité biologique et des services écosystémiques au bien-être humain et au développement socioéconomique. Ce faisant, les Parties peuvent attirer l'attention sur quelques éléments clés de la diversité biologique. Les Parties peuvent également parler de l'importance des éléments de la diversité biologique pour le bien-être humain et le développement socioéconomique en analysant les valeurs économiques, sociales, culturelles, écologiques, scientifiques, éducatives, récréatives, esthétiques, de la santé et autres valeurs de la diversité biologique. Une attention particulière doit être accordée aux fonctions de la diversité biologique qui consistent à offrir des biens et des services aux populations humaines et à maintenir l'intégrité des écosystèmes. Les Parties sont encouragées à fournir une estimation de la valeur économique sous forme de chiffres, si possible. Les Parties ne sont pas tenues d'aborder toutes les valeurs mentionnées ci-dessus. Elles doivent plutôt présenter des informations pertinentes revêtant un intérêt particulier pour le pays ou la région où se situent ces éléments de la diversité biologique. Les valeurs et les expériences des communautés autochtones et locales en matière de diversité biologique peuvent être très intéressantes à cet égard. Précisons que cette analyse doit résumer les évaluations existantes faites tous les niveaux.

8. Ensuite, les Parties peuvent mettre en évidence les changements survenus dans l'état et les tendances de la diversité biologique, les dangers qui la menacent et les conséquences de ceux-ci pour le bien-être humain survenus depuis le quatrième rapport national ou le rapport national le plus récent. Les Parties peuvent aborder tous les écosystèmes du pays ainsi que certaines espèces d'importance nationale, tout en gardant à l'esprit que cette analyse doit être courte et qu'elle doit inclure les principales conclusions d'évaluations pertinentes existantes ou des résultats des programmes de surveillance. En ce qui concerne l'analyse des tendances, les Parties doivent décrire les changements dans la diversité biologique ou les autres tendances au fil du temps en utilisant des indicateurs quantitatifs, si possible. Des études de cas, surtout les mesures décrites dans la Partie II, peuvent être utilisées pour illustrer les changements dans la diversité biologique et être accompagnées d'une explication claire de la façon dont les mesures prises ont mené à de tels changements.

L'analyse des tendances doit porter sur les moteurs directs et indirects ¹ du changement et créer un lien entre ceux-ci et les secteurs économiques concernés.

9. Dans leur analyse des conséquences ou des répercussions de l'appauvrissement de la diversité biologique et de l'offre des services écosystémiques, les Parties peuvent mettre l'accent sur les dangers qui menacent la santé et le bien-être humains, plus particulièrement la subsistance locale, le développement durable, la réduction de la pauvreté et l'intégrité des écosystèmes en tenant compte des conséquences multidimensionnelles de l'appauvrissement de la diversité biologique. Une attention doit être accordée à tous les biens et services d'écosystèmes d'importance et pertinents.

10. Les Parties peuvent terminer cette partie en présentant une courte analyse des changements futurs possibles, notamment en ce qui a trait aux causes sous-jacentes, aux pressions, aux conséquences pour la diversité biologique et pour la santé et le bien-être humain, en comparant les risques possibles du statu quo et les conséquences possibles d'investissements plus considérables dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et des écosystèmes. Une analyse de ces scénarios peut-être faite sous le modèle narratif « Et si... » ou autres modèles (s'ils existent) et inclure toutes les incertitudes scientifiques décrites dans le modèle. Dans cette analyse, les Parties peuvent choisir un ou deux éléments importants de la diversité biologique au pays, surtout ceux pour lesquels des tendances ou des changements négatifs ont été observés au fil des ans,.

¹ Les conclusions de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire peuvent fournir une orientation concernant la classification des moteurs de changement. Voir le chapitre sur les tendances et les moteurs d'appauvrissement de la diversité biologique (*What are the current trends and drivers of biodiversity loss?*) dans *Biodiversity Synthesis* de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire (voir le matériel de référence et les sources proposées dans les présentes).

**Outils utiles, dont des tableaux, des figures et des indicateurs, que les Parties peuvent utiliser
(exemples ² tirés des quatrièmes rapports nationaux)**

Figures pour l'analyse de l'état de la diversité biologique

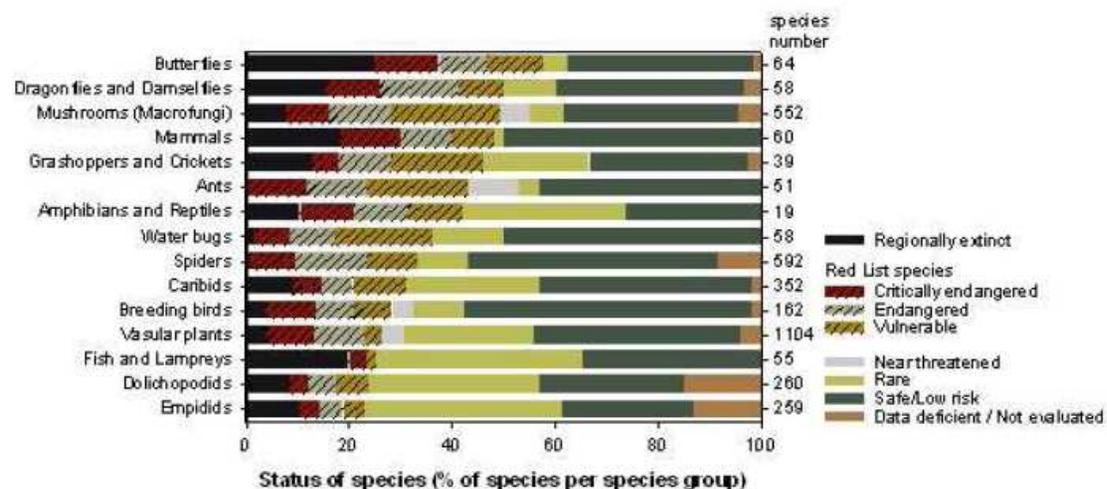


Figure 1. Species status in the Flemish Region in 2008 (Source: Research Institute for Nature and Forest, http://indicatoren.milieuinfo.be/indicatorenportal.cgi?lang=en&detail=657&id_structuur=71). (NR4 Belgium)

(Cette figure résume une évaluation de la Liste rouge de l'état de certains groupes taxonomiques de la région flamande de la Belgique en 2008. Elle illustre le nombre et le pourcentage des espèces dans différentes catégories de risque.)

² Ces exemples illustrent les différents types de graphiques et de figures que les pays peuvent utiliser dans leurs rapports nationaux. ³ Les pays peuvent préciser les « changements possibles » attendus à la suite des mesures prises pour atteindre les cibles de 2020 des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, car certains résultats ne se concrétiseront que lentement, au fil des ans.

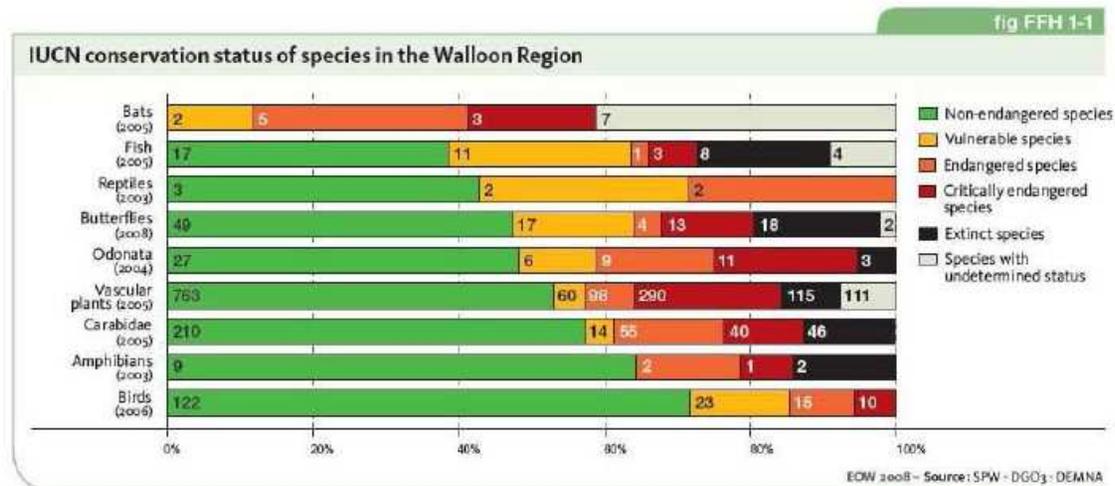


Figure 2. Species status in the Walloon Region in 2008 (Source: Département de l'Etude du Milieu naturel et agricole, <http://environnement.wallonie.be/eew/rapportProblematique.aspx?id=p105>). (NR4 Belgium)

(Cette figure résume clairement l'état de menace et de conservation de certaines espèces dans la région wallonne de la Belgique en 2008.)

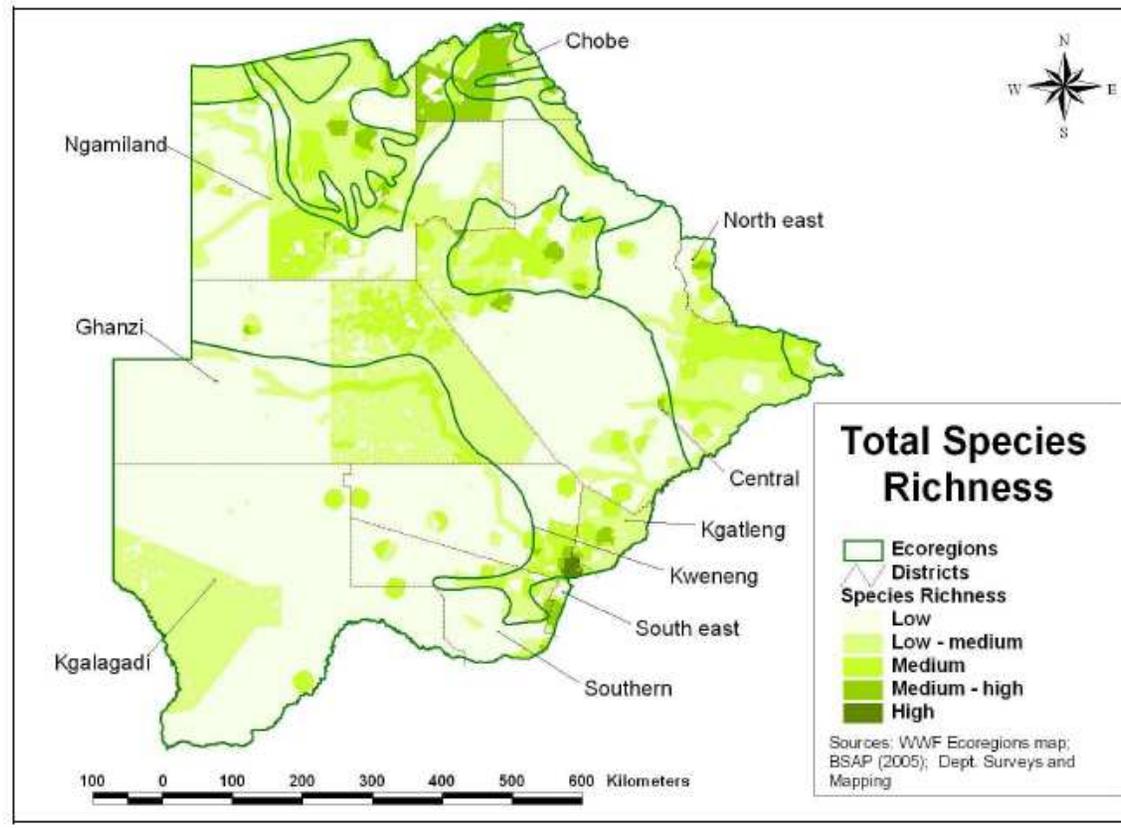


Figure 3. Map showing Species Richness Index in Botswana (BSAP 2005)
(NR4 Botswana)

(Cette carte offre une représentation visuelle de l'indice de la richesse des espèces du Botswana. Les couleurs plus foncées correspondent aux régions offrant une plus grande richesse d'espèces. Les cartes comme celles-ci peuvent aider dans la prise de décisions en planification foncière)

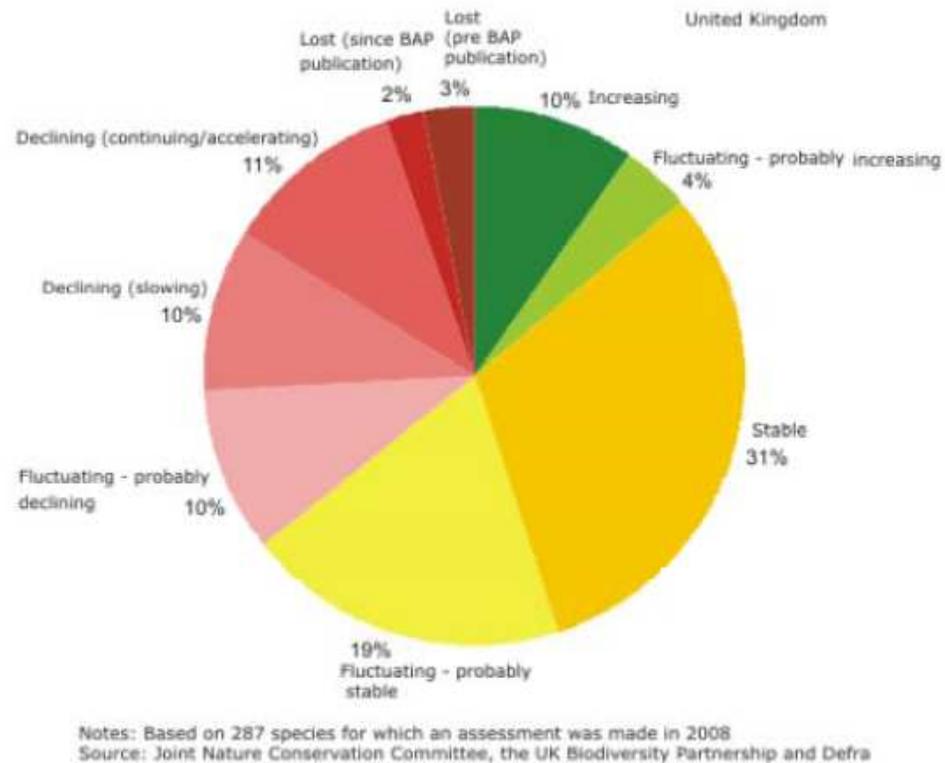
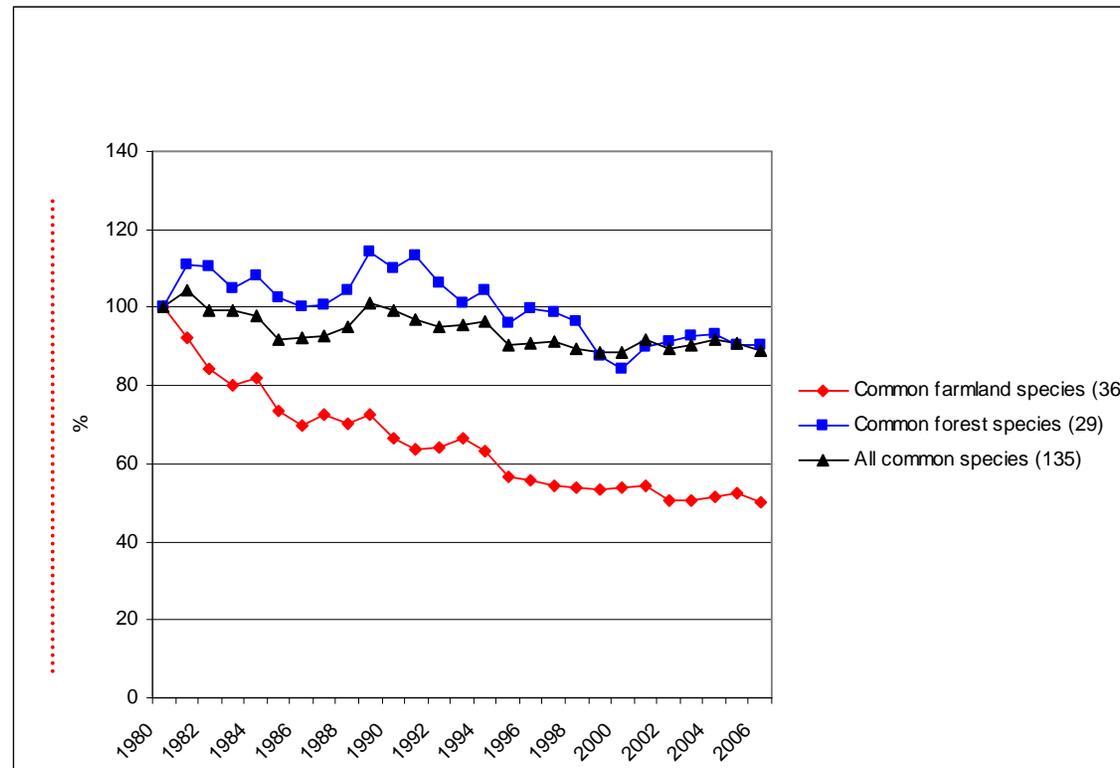


Figure 4. Status of UK Priority Species in 2008: <http://jncc.defra.gov.uk/page-4238>
(NR4 United Kingdom)

(Cette figure illustre l'état de conservation des espèces prioritaires au Royaume-Uni en 2008, selon une évaluation effectuée en 2007. Les espèces sont classées en plusieurs catégories afin d'illustrer l'évolution des espèces. Les schémas tels que celui-ci aident à prioriser les mesures de conservation pour les espèces qui en ont le plus besoin.)

Figures pour l'analyse des tendances de la diversité biologique



Graph 2: Common birds in Europe, population index (1980 = 100) (Source: EBCC/RSPB/BirdLife/Statistics Netherlands) (NR4 European Union)

(Cette figure illustre les tendances dans la population des espèces communes d'oiseaux en Europe en suivant les changements sur une période de 26 ans. Ces images aident à situer les tendances de changement dans un contexte historique et l'ampleur des changements observés.)

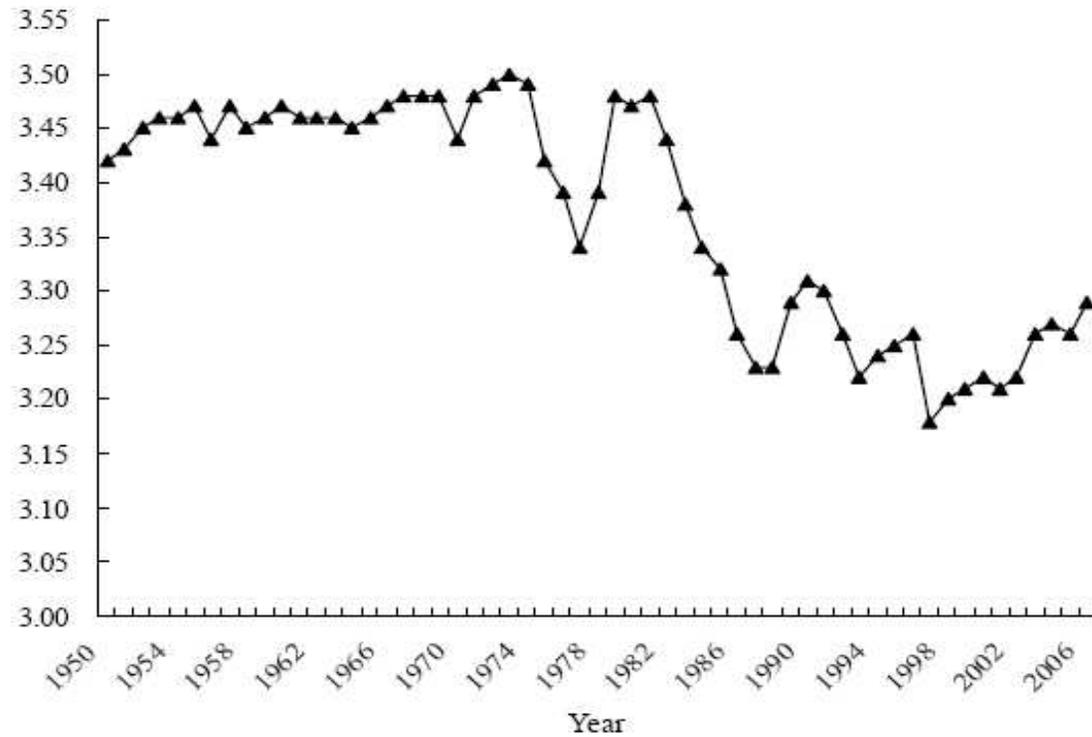


Figure 4-8. Change in China's Marine Trophic Index over the Years (from Xu et al. 2009)
(NR4 China)

(Cette figure illustre les tendances dans l'indice trophique marin de la Chine de 1950 à 2005. Les schémas tels que celui-ci aident à situer les tendances actuelles dans un contexte historique tout en expliquant les changements observés.)

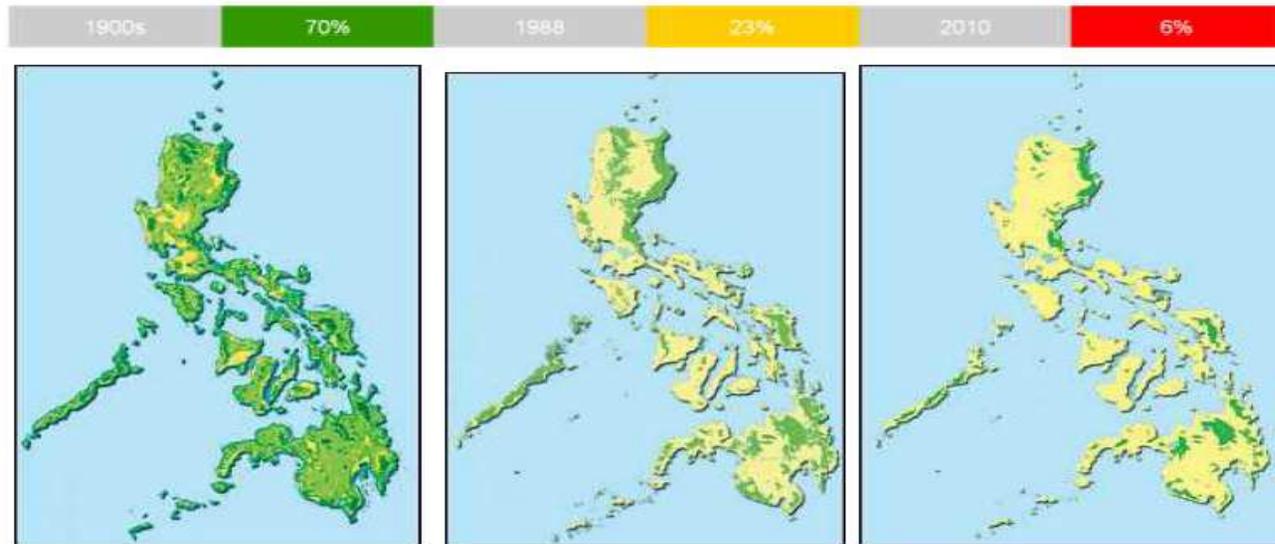


Figure 2. Forest loss in the 20th century. Source: Key Conservation Sites in the Philippines (Haribon and Birdlife International, 2001), citing ESSC booklet, “Decline of the Philippine Forest”.
(NR4 Philippines)

(Ces trois cartes illustrent les changements dans le couvert forestier au fil du temps dans les Philippines. Les cartes comme celles-ci aident à concrétiser les statistiques.)

Table 5: Population trends of some key mammal species

Species	1960s	1982-1983	1995-1996	1999-2003	2004 – 2006	Status in Uganda
Uganda kob	70,000	40,000	30,000	44,000	34,461	Population decreasing
Buffalo	60,000	5,000	18,000	1,800	30,308	Population increasing
Elephant	30,000	2,000	1,900	2,400	4,322	Population low, but slowly increasing
Hippopotamus	26,000	13,000	4,500	5,300	7,542	Population increasing slowly
Hartebeest	25,000	18,000	2,600	3,400	4,439	Population increasing slowly
Topi	15,000	6,000	600	450	1,669	Population increasing
Impala	12,000	19,000	6,000	3,000	4,705	Population low, but beginning to increase
Waterbuck	10,000	8,000	3,500	6,000	6,493	Population increasing
Burchell's zebra	10,000	5,500	3,200	2,800	6,062	Population increasing
Eland	4,500	1,500	500	450	309	Population low, may still be decreasing
Rothschild's giraffe	2,500	350	250	240	259	Population stable
Bright's gazelle	1,800	1,400	100	50	0	Very rare, precarious
Roan	700	300	15	7	0	Very rare, precarious
Oryx	2,000	200	0	0	0	Extinct in Uganda
Black rhino	400	150	0	0	0	Extinct in Uganda.
rhino	300	20	0	0	8	Originally extinct but 2 at UWEC and 6 in the sanctuary (Ziwa Rhino ranch)
Derby's eland	300	0	0	0	0	Extinct in Uganda

Source: Uganda Wildlife Authority (2008)

(NR4 Uganda)

(Ce tableau illustre les changements de population chez plusieurs espèces ougandaises. En fournissant des données pour plusieurs périodes, il est possible de comparer les niveaux de population actuels à ceux du passé, et de déterminer si les populations de certaines espèces sont à la baisse ou à la hausse.)

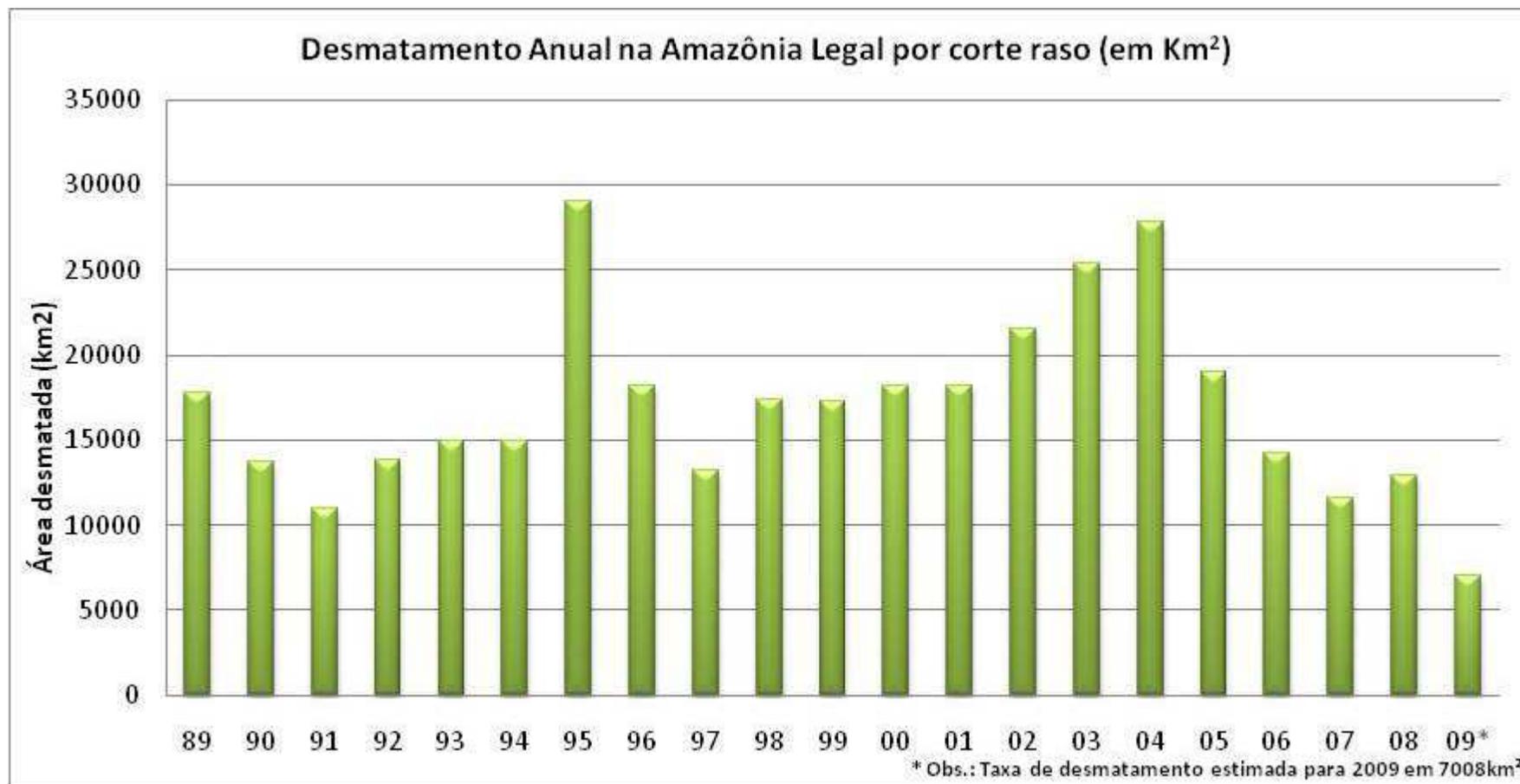


Figure I-10: Annual deforestation rate in Legal Amazon⁴⁸. Source: MMA, 201049.

(NR4 Brazil)

(Cette figure illustre les tendances en déboisement dans la forêt amazonienne du Brésil. Les schémas tels que celui-ci peuvent illustrer les changements dans la pression exercée sur la diversité biologique au fil du temps.)

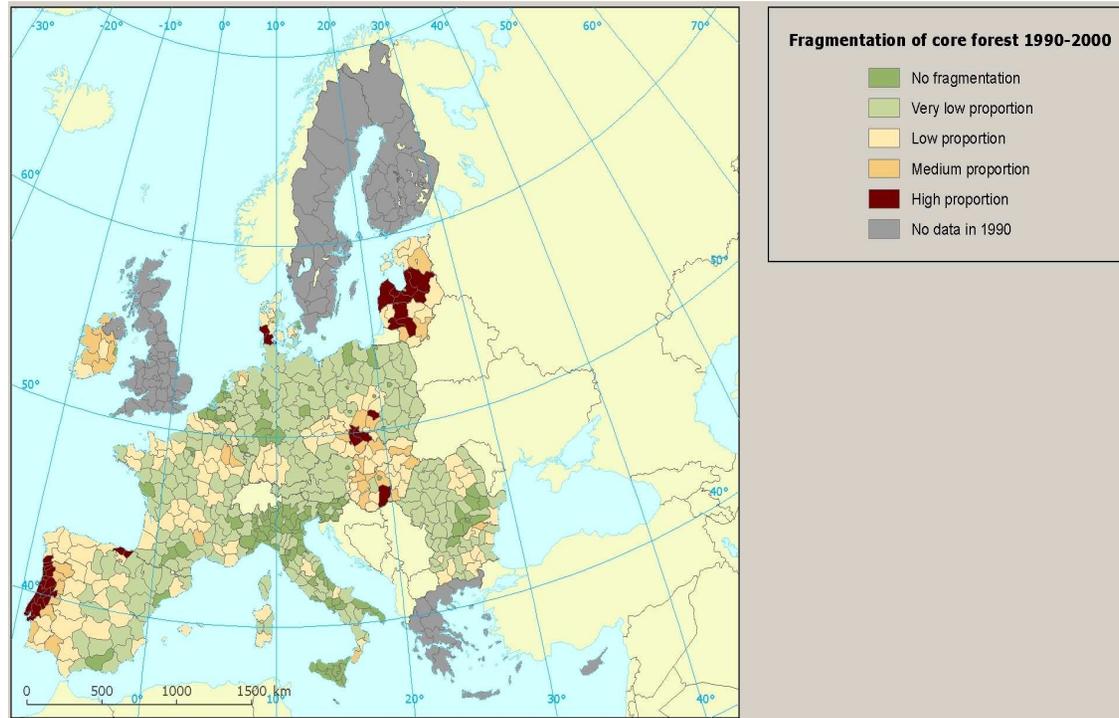
Tableaux et figures pour l'analyse des dangers

Tableau 4 : Les principales menaces sur les écosystèmes et leur diversité biologique

ECOSYSTEMES	MENACES					
	exploitation des ressources de la diversité biologique	pollution par les déchets ménagers	érosion	Prélèvement des matériaux de construction	méthodes traditionnelles d'exploitation	menaces naturelles
Mangroves	↘	↑	↑	↘	↓	↘
Herbiers	↓	↓	↘	↓	→	↘
Coraux et Côtes rocheuses	↘	↘	↑	↘	↓	→
Plages	→	→	↑	↑	↘	↘
îlots du Parc Marin de Mohéli	→	↘	↑	↓	↘	→
Lac Dzilandzé	↘	↓	↑	↓	↓	↘
Lac Dziani Boudouni	↘	↓	↑	↓	↓	↘
Lac salé	↘	↓	↑	↓	↓	↘
Lac Hatsongoma	↘	↓	↑	↘	↓	↘
Rivières	↘	↓	↑	↓	↘	↑
Forêt humide de la crête de Mohéli	↑	↓	→	↑	↘	→
Sommets forestiers à Anjouan du Mont N'tingui, Trindini et Moya	→	↓	↘	↑	↘	→
Forêt du Mont Mtsapéré à Mayotte	→	↓	↘	↑	↘	→
forêt de la Grille et du Karthala	→	↓	↘	↑	↘	→

Légende	
1 faible ↓	3 assez sévère →
2 moyens ↘	4 sévère ↑

(NR4 Comoros) (Ce tableau présente une évaluation des dangers pour les écosystèmes entreprise par les Comores en utilisant le cadre de travail de l'évaluation des écosystèmes en début de millénaire. Il met en évidence les différents moteurs du changement dans la diversité biologique et leurs conséquences. Ce type d'évaluation peut être réalisé en utilisant les opinions d'experts dans les situations où les données qualitatives sont insuffisantes.)



Data source: European forest pattern map based on forest mask of CORINE Land Cover (year 2000 and 1990, 100 m spatial resolution, 25 ha minimum mapping unit; JRC 2008 / Estreguil and Mouton 2008). (NR4 European Union)

(Cette carte propose une représentation visuelle de la fragmentation des forêts en Europe sur une période de dix ans (1990-2000). Les cartes comme celle-ci aident à repérer les régions importantes pour la conservation.)

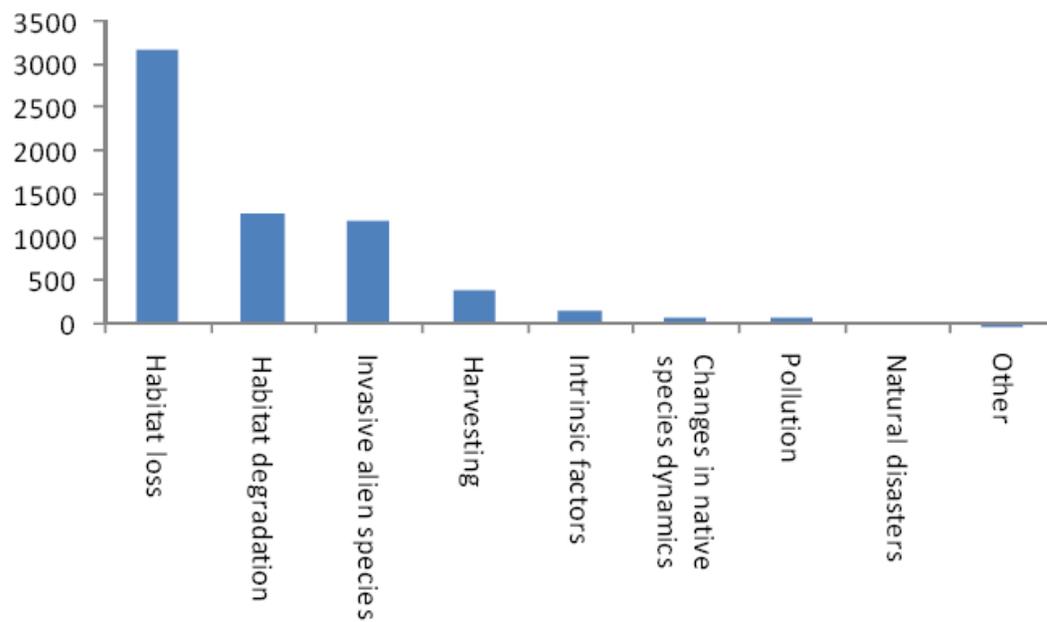


Figure 1-6: Threats affecting Red Data Listed plant species in South Africa (NR4 South Africa)

(Cette figure illustre le nombre d'espèces de plantes de la Liste rouge influencées par les importants dangers qui menacent la diversité biologique en Afrique du Sud. Les figures comme celle-ci aident à illustrer les principales causes directes de l'appauvrissement de la diversité biologique, qui peuvent à leur tour étayer le processus décisionnel.)

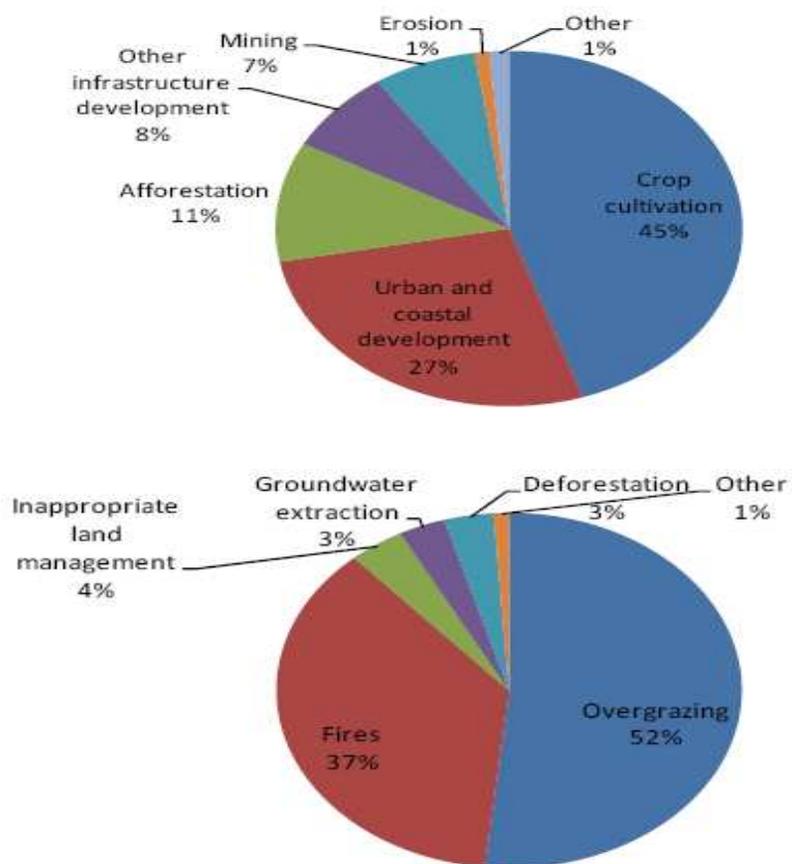
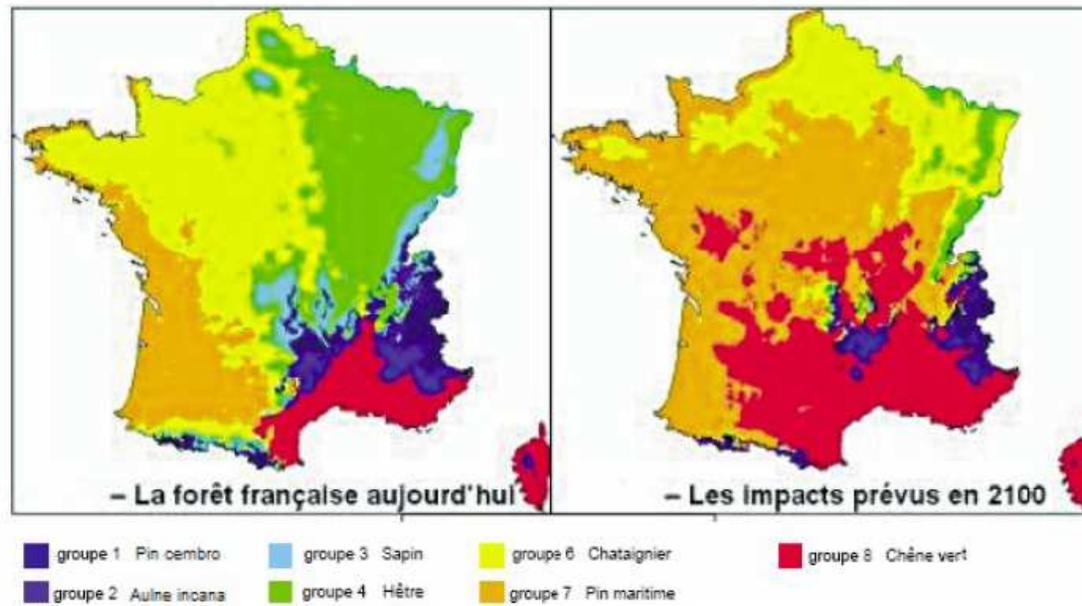


Figure 1-7: Underlying causes of (a) habitat loss and (b) habitat degradation affecting Red Data Listed plant species in South Africa (NR4 South Africa)

(Ces deux diagrammes à secteurs présentent de l'information sur les causes de l'appauvrissement des habitats (en haut) et de la dégradation des habitats (en bas) qui contribuent au danger de disparition de certaines espèces de plantes en Afrique du Sud.)

Figures pour l'analyse des scénarios



Source : Rapport B. Roman-Amat, 2007

Figure 16: impact du changement climatique sur la forêt française métropolitaine (NR4 France)

(Cette figure propose une analyse des conséquences des changements climatiques sur les forêts de la France selon un scénario. Ces types de cartes aident à illustrer à quoi peuvent ressembler les conséquences possibles de la pression exercée sur la diversité biologique dans l'avenir et ainsi aider à prendre des décisions informées.)

Matériel de référence et sources d'information

Rapports d'évaluation et scientifiques

1. Biodiversity country study
2. National biodiversity strategy and action plan
3. National biodiversity assessments
4. Database of scientific assessments available at <https://www.cbd.int/assessments/>
5. Millennium Ecosystem Assessment: <http://www.millenniumassessment.org/en/index.aspx> in particular Millennium Ecosystem Assessment, 2005. *Ecosystems and Human Well-being: Biodiversity Synthesis*. World Resources Institute, Washington, DC.
6. Millennium Ecosystem Assessment – Sub-global Assessments: www.maweb.org/en/Multiscale.aspx
7. Global International Waters Assessment (GIWA): www.giwa.net
8. Freshwater assessments available at <http://www.unep.org/dewa/assessments/EcoSystems/water/index.asp>
9. Global Forest Resources Assessment of FAO (2005): <http://www.fao.org/forestry/fra2005/en/> and Forest Resources Assessment 2010 available at <http://www.fao.org/docrep/013/i1757e/i1757e.pdf>
10. 2011 State of the World's Forests by FAO available at <http://www.fao.org/docrep/013/i2000e/i2000e.pdf> ; The State of the World's Forest (2003) at <http://www.fao.org/DOCREP/005/Y7581E/Y7581E00.HTM#TopOfPage> . The State of the World's Forest Genetic Resources (2009) at <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/015/k4225e.pdf>
11. Land Degradation Assessment: <http://lada.virtualcentre.org/pagedisplay/display.asp>
12. Global Marine Assessments: A survey of global and regional assessments and related activities of the marine environment: www.unep-wcmc.org/resources/publications/UNEP_WCMC_bio_series/27/GlobalMarineAssessments-HR.pdf The accompanying database is available at: www.unep-wcmc.org/GRAMED/
13. Global Mountain Biodiversity Assessment available at <http://www.mountainbiodiversity.org/home.html>
14. Millennium Development Goal Reports: <http://www.un.org/millenniumgoals/reports.shtml>
15. Global Biodiversity Outlook: <http://www.biodiv.org/gbo3/default.shtml>
16. Global Environment Outlook (GEO): The latest comprehensive GEO report is *Global Environment Outlook 4* (2007) at <http://www.unep.org/geo/geo4/media/> , see also Vital GEO Graphics available at <http://www.grida.no/files/publications/vital-geo-graphics.pdf>. GEO Yearbook 2011: Emerging Issues in Our Global Environment at http://www.unep.org/yearbook/2011/pdfs/UNEP_YEARBOOK_Fullreport.pdf . GEO Year Book 2012 available at: <http://www.unep.org/yearbook/2012/> . For previous versions of GEO, UNEP Yearbooks and other publications from 2002 please see <http://www.unep.org/dewa/ProductsandServices/Publications2011/tabid/51370/Default.aspx>
17. The GEO for Latin America and Caribbean region available at http://www.unep.org/pdf/GEOLAC_3_ENGLISH.pdf
18. The Environment Outlook for the Arab Region available at <http://www.unep.org/dewa/westasia/eoar/>

19. Integrated assessments and scientific reports available at the webpage of the UNEP Division of Early Warning and Assessment: <http://www.unep.org/dewa/Assessments/tabid/6350/Default.aspx>
20. First Report of the Census of Marine of Life: <http://www.coml.org/pressreleases/census2010/PDF/Highlights-2010-Report-Low-Res.pdf>
21. “Plant at risk” (a study jointly undertaken by Royal Botanic Garden at Kew and IUCN) available at <http://www.kew.org/science-conservation/kew-biodiversity/plants-at-risk/plant-life-under-threat/index.htm>
22. State of the World’s Birds available at <http://www.biodiversityinfo.org/default.php?r=sowbhome>
23. The Living Planet Report 2010 by WWF International available at <http://assets.panda.org/downloads/lpr2010.pdf>
24. Biodiversity Scenarios-Projections of the 21st century of changes in biodiversity and associated ecosystem services (CBD technical series 50), available at http://www.diversitas-international.org/uploads/File/GBO3_Biodiversity_Futures.pdf
25. The Second Report of the State of the World on Plant Genetic Resources: <http://www.fao.org/docrep/013/i1500e/i1500e.pdf>
26. Blue Harvest: Inland Fisheries as Ecosystem Services by UNEP available at http://www.unep.org/pdf/Blue_Harvest.pdf
27. State of Biodiversity in Africa 2010 available at <http://www.unep.org/roa/docs/pdf/StateBiodiversity.pdf>
28. Dead Planet, Living Planet by UNEP available at http://www.unep.org/pdf/RRAccosystems_screen.pdf
29. “Latin America and the Caribbean: a biodiversity superpower” by UNDP available at: http://www.undp.org/latinamerica/biodiversity-superpower/English_Report.htm
30. “Economic values of the wetlands” by WWF International available at <http://assets.panda.org/downloads/wetlandsbrochurefinal.pdf>
31. “Africa Footprint Report” by WWF International available at http://assets.panda.org/downloads/aef_2007_final_4_lr.pdf
32. The report on the State of the Ocean by IUCN, available at http://cmsdata.iucn.org/downloads/ippo_workshop_report_june_2011.pdf
33. Integrated Global Assessment of Desertification, Land Degradation and Drought available at http://www.unccd.int/knowledge/docs/EDLDD%20zef_dp_150.pdf
34. The UK National Ecosystem Assessment and other papers available at <http://uknea.unep-wcmc.org/Resources/tabid/82/Default.aspx>
35. Canadian Biodiversity: ecosystem status and trends 2010 available at http://www.biodivcanada.ca/A519F000-8427-4F8C-9521-8A95AE287753/EN_CanadianBiodiversity_FULL.pdf
36. UK Climate Change Risk Assessment Report (including 11 sector reports), available at <http://www.defra.gov.uk/environment/climate/government/risk-assessment/#report>
37. UNEP-WCMC Datasets, Tools & Reports available at http://www.unep-wcmc.org/datasets-tools--reports_15.html
38. WWF Living Planet Report: http://wwf.panda.org/about_our_earth/all_publications/living_planet_report/

Sites Web utiles

39. UNEP Division of Early Warning and Assessments: <http://www.unep.org/dewa/>
40. 2010 Biodiversity Indicator Partnership: www.twentyten.net
41. The Global Biodiversity Information Facility: www.gbif.org

42. The Census of Marine Life: www.coml.org
43. The Ocean Biogeographic Information System: <http://www.iobis.org/>
44. Birdlife International: <http://www.birdlife.org/>
45. IUCN Red List of Threatened Species: www.iucnredlist.org
46. Group on Earth Observation and Biodiversity Observation Network: http://www.earthobservations.org/geobon_docs.shtml
47. The economics of ecosystems and biodiversity: <http://www.teebweb.org/>
48. Encyclopedia of Life: www.eol.org
49. Business and Biodiversity Guide A to Z: <http://www.biodiversitya-z.org/>
50. A-Z Areas of Biodiversity Importance: <http://www.biodiversitya-z.org/>
51. REFORGEN-FAO database on forest genetic resources available at <http://www.fao.org/forestry/fgr/64623/en/>
52. World Resources Institute: <http://www.wri.org/ecosystems>
53. Worldwatch Institute: <http://www.worldwatch.org/environment-society>
54. UNEP-World Conservation Monitoring Center: http://www.unep-wcmc.org/about-biodiversity_133.html
55. Biodiversity International: <http://www.bioversityinternational.org/databases.html>
56. Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services: <http://www.ipbes.net/>
57. BISE-the Biodiversity Information System for Europe: <http://www.eea.europa.eu/themes/biodiversity/bise-2013-the-biodiversity-information>

Partie II. Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, leur mise en œuvre et l'intégration de la diversité biologique

Suggestions générales

11. **Les Parties doivent présenter un rapport dans cette partie, quel que soit l'état de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB).** Les Parties n'ayant pas mis en place de SPANB peuvent présenter un rapport sur la mise en œuvre de stratégies et de plans semblables. Cette partie porte à la fois sur la mise en œuvre des SPANB et sur l'intégration, de sorte que les pays peuvent jumeler les rapports sur ces deux types d'activités et éviter les répétitions inutiles. Les Parties qui disposent de peu d'information sur la mise en œuvre des SPANB actualisés peuvent fournir de l'information sur les SPANB précédents.

12. **Mettez l'accent sur l'analyse plutôt que la description.** Les Parties doivent éviter de dresser une liste de toutes les mesures prises pour mettre en œuvre les SPANB et intégrer la diversité biologique, et plutôt fournir une analyse de l'efficacité des mesures prises accompagnée d'études de cas à l'appui ou d'exemples, si possible.

Suggestions d'information à inclure

13. Les Parties peuvent entreprendre cette partie en fournissant une description de les SPANB actualisés. Ce faisant, les Parties sont encouragées à mettre l'accent sur les objectifs principaux, les mesures et les priorités d'action qu'elles ont fixés, notamment les cibles mesurables développées afin de correspondre au Plan stratégique 2011-2020. Les Parties doivent également expliquer en détail les différences entre les SPANB révisés et la version précédente, notamment i) la façon dont les mesures de ces SPANB réaliseront les Objectifs d'Aichi, ii) leur contribution à la réalisation du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, iii) la façon de contrer les dangers qui menacent la diversité biologique recensés dans la Partie I, iv) la façon d'aborder l'orientation fournie dans la décision IX/8 de la Conférence des Parties (Orientation de la Conférence des Parties sur le développement, la mise en œuvre, la surveillance et la révision des SPANB) et surtout v) la façon dont les SPANB intégreront les questions liées à la diversité biologique aux plans, programmes et politiques de plus large assise, aux secteurs économique et social et aux paliers gouvernementaux.

14. Les pays peuvent ensuite faire rapport des mesures prises et des résultats obtenus dans la mise en œuvre de leurs SPANB depuis la préparation du quatrième ou dernier rapport national. Ce compte rendu des mesures et des résultats peut porter sur la version précédente des SPANB lorsque les SPANB viennent d'être actualisés et que peu de mesures ont encore été prises pour leur mise en œuvre. Les mesures prises comprennent, entre autres, les dispositions législatives et les politiques pertinentes développées, le renforcement des capacités institutionnelles et humaines, la mise en œuvre des programmes et des projets pertinents, et divers autres investissements connexes. Les pays peuvent aussi décrire brièvement (en fournissant les détails à l'annexe III, au moyen de la grille) le lien entre les mesures prises et les divers programmes de travail et questions intersectorielles de la Convention, plus particulièrement le programme de travail pluriannuel d'après 2010 de la Convention. Cette information sera soumise à la douzième réunion de la

Conférence des Parties (et suivantes) aux fins d'analyse approfondie. L'analyse des résultats ou des répercussions peut mentionner les changements de situation et des tendances, et dans les dangers qui menacent la diversité biologique abordés à la Partie I (avec justification du lien entre ces mesures et les changements constatés). Les cas d'espèce ou les histoires de réussite associés aux activités de mise en œuvre peuvent être présentés. Cette information est particulièrement utile pour mettre en évidence les résultats positifs et les enseignements tirés de la mise en œuvre des SPANB et les lacunes au chapitre de la surveillance systématique de la mise en œuvre.

15. Les Parties sont ensuite priées d'effectuer une évaluation complète de leurs SPANB, plus particulièrement la part des activités prévues ayant été mise en œuvre et la mesure dans laquelle les objectifs et les cibles qui s'y rapportent ont été atteints. Les Parties doivent aussi faire rapport des activités n'ayant pas été mises en œuvre et des objectifs et cibles n'ayant pas été atteints. En ce qui concerne cette dernière activité, les Parties sont encouragées à analyser les obstacles à la mise en œuvre.

16. Les Parties sont encouragées à mettre l'accent sur la description des points suivants dans leur rapport sur l'intégration de la diversité biologique : i) la prise en compte des questions liées à la diversité biologique dans les différents secteurs et leur intégration dans les principaux instruments sectoriels et de politique intersectorielles tels que les stratégies de développement durable, les stratégies de réduction de la pauvreté et les stratégies nationales sur la santé, dont une analyse des secteurs dans lesquels les questions liées à la diversité biologique sont bien intégrées et les secteurs dans lesquels l'intégration est moins réussie, ii) la façon dont la diversité biologique est intégrée aux processus et mécanismes de planification pertinents, iii) les mesures prises et les résultats obtenus par les différents secteurs dans la mise en œuvre des mesures liées à la diversité biologique mises en évidence dans leurs stratégies, politiques et programmes respectifs, iv) les outils utilisés pour l'intégration, tels que l'approche par écosystème, les études d'impact sur l'environnement et les évaluations environnementales stratégiques, ainsi que la planification des espaces et des paysages, v) les moyens utilisés pour réaliser les synergies nationales pour l'application des conventions pertinentes telles que la CCNACC, la CNULD, CITES, la Convention de Ramsar et la CCEM, et vi) la façon dont la diversité biologique est abordée dans les diverses activités de coopération entreprises à différents niveaux, notamment dans le contexte de la coopération Sud-Sud. Les pays peuvent illustrer les conséquences de l'intégration de la diversité biologique en utilisant des histoires de réussite.

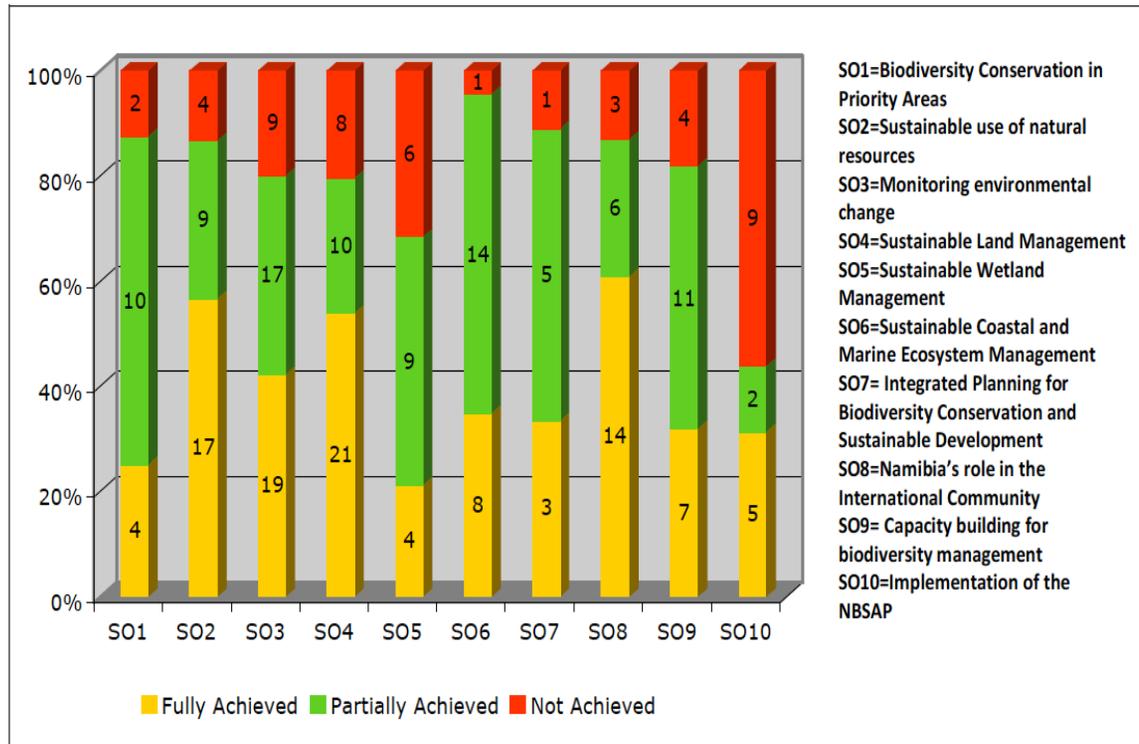
Exemples de tableaux, de figures et de grilles pouvant servir à résumer ou analyser le mise en œuvre des SPANB

Table 4: Progress in implementing the NBSAP Strategic Goals

Goal 1: Ensure the Conservation of a full range of Zambia's natural ecosystem through a network of protected areas of viable size				
Objective	Outcome	Strategy	Activities	Progress
1. To assess the coverage of Zambia's ecosystems in the existing protected areas network in order to ensure the inclusion of all Zambia's major ecosystems	Report on the adequacy of the coverage of the existing protected areas network and identification of unprotected areas that need to be gazetted as protected areas	Carry out a gap analysis and up-date maps of all the remaining natural ecosystems of Zambia	<ol style="list-style-type: none"> 1. Reviewing existing information on protected areas using remote sensing surveys 2. Acquiring satellite imagery and aerial photos and commissioning new aerial surveys 3. Conducting ground surveys and compiling new maps 	<p>Completed in all National Parks. Vegetation has been categorised into 9 classes</p> <p>The distribution of Vegetation Classes Map of Zambia produced.</p> <p>Maps indicating coverage of Vegetation in both protected and non protected areas have produced.</p> <p>Management Effectiveness Tracking Tool for PAs in Zambia developed.</p>
2. To Modify the existing protected areas network to include representative areas of viable size of all major ecosystems	New areas for inclusion in the protected areas network identified and new protected areas gazetted	Assess the present status and trends of the country's biodiversity and re-orient the criteria for identifying representative areas to be gazetted as protected areas	Developing criteria for establishing new protected areas that clearly allows and defines levels of permissible use	Preparation of Criteria for identifying new protected areas for National Parks under the Reclassification and Effective Management of National Protected Areas System Project.
3. Enhancing the effective participation of stakeholders in the management of the PA network.	Local and broad participation in the protection and management of the protected areas network in place	Involve all key stakeholders in the management and protection of the PAs through development of appropriate structures	<ol style="list-style-type: none"> 1. Reviewing existing models of participatory management systems. 2. Designing and implementing with communities, participatory management models/systems and the incentive schemes therein 	<p>Public-Private-Partnership (PPP) Models developed and tested in two demonstration sites.</p> <p>Guidelines for Joint Forest Management (JFM) developed and piloted in 6 local forests.</p>

(NR4 Zambia)

(Ce tableau résume la mise en œuvre des SPANB en précisant les activités principales et les mesures du progrès pour chacun des objectifs.)



Breakdown of NBSAP specific targets achieved as per strategic objective (SO).

(NR4 Namibia)

(Cette figure présente une analyse quantitative de la mise en œuvre des SPANB en classant les différents objectifs des SPANB du pays dans différentes catégories de mise en œuvre.)

Matériel de référence et hyperliens

Examen de la mise en œuvre des SPANB

1. The Voluntary Guidelines for the Review of NBSAPs (annex to decision VIII/8): <https://www.cbd.int/decisions/?m=COP-08&id=11020&lg=0>
2. COP Guidance on Developing, Implementing, Monitoring and Reviewing NBSAPs (COP decision IX/8):
<https://www.cbd.int/nbsap/guidance.shtml>
3. UNEP-WCMC Framework for Assessing Implementation of the CBD: <http://www.unep-wcmc.org/cbd/assessment/index.html>
4. IUCN Guide to the Assessment of Biodiversity (2000): http://cmsdata.iucn.org/downloads/biodiversity_assessment_guide.pdf
5. CBD webpage for NBSAPs: <http://www.cbd.int/nbsap/>
6. UK Biodiversity Action Reporting System: <http://www.ukbap-reporting.org.uk/>; Guidance Note for 2008 Reporting:
<http://www.ukbap.org.uk/library/BRIG/2008GuidanceNoteFinal23April08.pdf>
7. A Biodiversity Outcomes Framework (Environment Canada): <http://www.biodivcanada.ca/default.asp?lang=En&n=F14D37B9-1>
8. Assessing NBSAPs by the Institute of Advanced Studies of the United Nations University:
http://www.ias.unu.edu/sub_page.aspx?catID=107&ddlID=807
9. Evaluation of the benefits of ecosystem services delivered by the UK Biodiversity Action Plan by DEFRA, UK, available at:
<http://archive.defra.gov.uk/temp/sffsd0702-economic-valuation-uk-bap.pdf>

Intégration

1. The Ecosystem Approach Beginners' Guide and Advance User Guide: <http://www.cbd.int/ecosystem/sourcebook/beginner-guide.shtml> & <http://www.cbd.int/ecosystem/sourcebook/advanced-guide.shtml>
2. The Ecosystem Approach Sourcebook: <http://www.cbd.int/ecosystem/sourcebook/default.shtml>
3. The Guidelines for Biodiversity-inclusive EIA and SEA: <http://www.cbd.int/impact/guidelines.shtml>; also see CBD case studies on impact assessments at <http://www.cbd.int/impact/case-studies/>
4. A Brochure for Biodiversity-inclusive EIA and SEA: <http://www.cbd.int/doc/publications/imp-bio-eia-and-sea.pdf>
5. CBD Proposals for Design and Implementation of Incentive Measures: <http://www.cbd.int/incentives/tools.shtml>; also see CBD case studies on incentive measures at <http://www.cbd.int/incentives/case-studies.shtml>
6. CBD Options for the Application of Tools for Valuation of Biodiversity and Biodiversity Resources and Functions: <http://www.cbd.int/incentives/tools.shtml>
7. An Exploration of Tools and Methodologies for Valuation of Biodiversity and Biodiversity Resources and Functions, CBD Technical Series No. 28: <http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-28.pdf>
8. CBD Training Modules on mainstreaming: <http://www.cbd.int/doc/training/nbsap/b3-train-mainstream-revised-en.pdf>
9. Tools, materials and presentations from regional and subregional capacity-development workshops on implementing national biodiversity strategies and action plans and mainstreaming of biodiversity available at <https://www.cbd.int/nbsap/workshops.shtml>
10. CBD webpage for biodiversity for development: <http://www.cbd.int/development/>
11. Issue-based Modules for Coherent Implementation of Biodiversity-related Conventions: <http://www.svs-uneplibmdb.net/>
12. Summary Report of Biodiversity in European Development Cooperation Conference: <http://www.iisd.ca/download/pdf/sd/ymbvol126num1e.pdf>
Mainstreaming Biodiversity into National Development Plans (UNDP): Overview and Selected Tools: <http://www.cbd.int/doc/training/nbsap/train-present-2007-intro-mainstream-en.pdf>
13. Mainstreaming Biodiversity in Production Landscapes (GEF, 2005): <http://www.gefweb.org/Outreach/outreach-publications/documents/MainstreamingBiodiversity.pdf>
14. Mainstreaming Biodiversity into Business (FFI): <http://earthmind.net/eibb/docs/workshop-a-ffi-2004-mainstreaming-biodiversity.pdf> .
15. A Review of Biodiversity Conservation Performance Measures (Earthwatch Institute/Rio Tinto): [http://www.businessandbiodiversity.org/pdf/Biodiversity%20report%20\(2\).pdf](http://www.businessandbiodiversity.org/pdf/Biodiversity%20report%20(2).pdf)
16. IUCN/WWF Biodiversity Economics website: www.biodiversityeconomics.org
17. Integration of Biodiversity into National Environmental Assessment Procedures: www.unep.org/bpsp/HTML%20files/TS-EIA.html
18. WRI Mainstreaming Ecosystem Services Initiative: <http://www.wri.org/project/mainstreaming-ecosystem-services>
19. WRI Ecosystem Services: A guide for decision makers available at <http://www.wri.org/publication/ecosystem-services-a-guide-for-decision-makers>
20. Incorporating biodiversity into integrated assessments of trade policy in the agriculture sector: www.unep.ch/etb/areas/biodivAgriSector.php

21. UN Information Portal on Multilateral Environmental Agreements: <http://informea.org/>
22. Development Database on Aid Activities: <http://www.oecd.org/dataoecd/50/15/5037782.htm>
23. Biodiversity for Development by South African Ministry of Environment and Tourism available at: http://www.environment.gov.za/biodiversity_for_development/biodiversity_development_report.pdf

Partie III. Progrès accomplis en vue de parvenir aux cibles pertinentes de 2020 des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et contributions apportées à la réalisation des cibles de 2015 des Objectifs du millénaire pour le développement

Suggestions générales

17. ***Mettez l'accent sur l'analyse et l'évaluation plutôt que sur la description.*** Les directives prient les Parties d'analyser la contribution des mesures nationales prises pour appliquer la Convention à la réalisation des cibles de 2020 et des de cibles de 2015 des Objectifs du millénaire pour le développement. Les Parties n'ont pas besoin de reprendre ce qui a déjà été dit dans les chapitres précédents de leur rapport national. Elles doivent plutôt fournir des analyses supplémentaires en puisant dans l'information et les résultats pertinents.

18. ***Mettez en évidence des objectifs nationaux, les mesures prises et les résultats obtenus.*** Les Parties doivent fournir de l'information sur les objectifs nationaux adoptés, les mesures prises pour atteindre ces objectifs et surtout, les résultats atteints, dans le cadre de l'évaluation des progrès accomplis en vue de parvenir aux objectifs de 2020. Les résultats et les progrès peuvent être illustrés au moyen de cas d'espèce et d'histoires de réussite (comprenant les détails du choix des cas d'espèce ci-dessous).

19. ***Abordez les Objectifs du millénaire pour le développement pertinents.*** Les Parties ne sont pas tenues de faire rapport de la mise en œuvre de tous les objectifs et toutes les cibles des Objectifs du millénaire dans cette partie. Elles doivent plutôt présenter de l'information sur les objectifs d'intérêt pour la diversité biologique. Les pays doivent mettre l'accent sur la contribution passée ou future de l'application de la Convention et de la mise en œuvre du Plan stratégique à la réalisation des cibles pertinentes des Objectifs du millénaire pour le développement.

20. ***Utilisez les indicateurs lorsqu'ils existent et si possible.*** Les pays sont encouragés à utiliser les indicateurs quantitatifs pour cette analyse ou cette évaluation, dans la mesure du possible, afin d'en fixer les assises scientifiques. Les indicateurs mondiaux, régionaux et nationaux peuvent être utilisés à ces fins. En l'absence d'indicateurs, les pays sont encouragés à utiliser des évaluations qualitatives fondées sur des opinions d'experts. Les indicateurs d'évaluation des progrès en vue de parvenir aux cibles de 2020 des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique sont fournis à l'annexe II et les cibles pertinentes aux Objectifs du millénaire pour le développement sont fournis à l'annexe III.

Suggestions d'information à inclure

21. Les Parties peuvent d'abord indiquer dans quelle mesure les objectifs et buts stratégiques ont été réalisés (les objectifs entièrement atteints, partiellement atteints et non atteints). Les pays peuvent présenter quelques études de cas et comptes rendus pour appuyer leurs dires dans le cas des objectifs atteints en totalité et en partie. Il est également important de souligner dans cette partie la contribution passée et présente des mesures prises pour atteindre les objectifs de 2020 à l'amélioration de l'état et des tendances de la diversité biologique ou l'allègement des pressions exercées sur la diversité

biologique. Un processus semblable peut être suivi pour rendre compte des progrès en vue des cibles de 2015 des Objectifs du millénaire pour le développement.

22. Les pays peuvent ensuite résumer les progrès en vue de la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, mettre en évidence les objectifs nationaux adoptés, les mesures prises, les résultats atteints, les indicateurs utilisés et les progrès accomplis sur un tableau ou une grille (voir les exemples ci-dessous). Par exemple, ils peuvent démontrer les progrès accomplis en utilisant un modèle de « feux de circulation » ou une représentation visuelle du même genre. Ce type d'analyse ou d'évaluation est très important car il permet aux pays de savoir ce qui a été fait et ce qu'il reste à faire au cours des cinq prochaines années.

23. En conclusion, les pays peuvent mettre en évidence les secteurs dans lesquels les mesures ont eu des résultats positifs et les secteurs dans lesquels aucune ou peu de mesures ont été prises. Il est important d'analyser les causes de succès dans certains secteurs et les raisons pour lesquelles le succès n'a pas été atteint dans d'autres secteurs. Les obstacles à la mise en œuvre doivent être décrits dans cette partie. Il est également important de reconnaître ce qui doit être fait aux différents niveaux afin d'améliorer l'application de la Convention, plus particulièrement les mesures à prendre au cours des cinq prochaines années afin d'atteindre les objectifs de 2020. Cette section de récapitulation offre d'excellents fondements pour la préparation du sommaire analytique du rapport.

24. Les pays sont encouragés à présenter des cas d'espèce ou des histoires de réussite pour illustrer les progrès accomplis, comme précisé ci-dessus, Les Parties sont priées de respecter les critères suivants dans la proposition des cas d'espèce ou d'exemples.

Cas d'espèce pertinents

Les cas d'espèce doivent mettre en évidence l'étendue des mesures prises ou des réponses pour réaliser la mission du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique en plus d'un ou plusieurs Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, sur une échelle définie. Les cas d'espèce sont d'une grande utilité lorsqu'ils font état d'expériences et d'enseignements tirés applicables à grande échelle.

Information requise

- Description complète des répercussions ou des résultats atteints ou prévus³ par rapport à la mission du Plan stratégique et un ou plusieurs de ses Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et indicateurs qui s'y rapportent.

³ Les pays peuvent préciser les « changements possibles » attendus à la suite des mesures prises pour atteindre les cibles de 2020 des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, car certains résultats ne se concrétiseront que lentement, au fil des ans.

- Mesures prises pour obtenir des résultats ou des réponses aux dangers ou aux moteurs du changement de la diversité biologique.
- Mesures en place ou prévues pour assurer la pérennité des résultats et l'atteinte d'autres résultats.
- Conclusions et enseignements tirés, y compris les facteurs qui peuvent avoir influencé les résultats ou pourraient influencer les résultats.

Critères

- Répercussions ou résultats convaincants observés comme conséquence de mesures prises ou de réponses depuis 2010
- Reposant sur des mesures claires de la diversité biologique et toute mesure conforme à la série indicative d'indicateurs de la Convention sur la diversité biologique
- Année de référence clairement établie
- Échelle clairement établie (habitat, biome, pays, écorégion)
- Importance statistique (réduction supérieure aux fluctuations cycliques)
- Durable (plus d'un élément de données ou arguments convaincants sur les raisons de la pérennité)

Exemple de tableau ou de grille à utiliser

Progress Towards the 2010 Target

Key to indicator assessment of change over time:

-  = Improving
-  = little or no overall change
-  = Deteriorating
-  = insufficient or no comparable data

PROTECTING THE COMPONENTS OF BIODIVERSITY							
<i>Goal 1. Promote the conservation of the biological diversity of ecosystems, habitats and biomes</i>							
<i>Global targets</i>	<i>UK contribution to global target</i>	<i>Relevant UK indicator and associated measures</i>		Assessment of change for each measure		Summary of change	<i>Related UK and national targets</i>
				Long term ⁴	Since 2000		
1.1: At least 10% of each of the world's ecological regions effectively conserved.	Over 2.4 million hectares of land and freshwater have been designated as protected areas under national and international legislation, representing about 10 % of the land area of the UK. A further one million hectares of UK coastal seas have also been designated. These areas have been selected to cover habitats and species of particular importance for the Atlantic biogeographic	6. Protected sites www.jncc.gov.uk/page-4241	Area of protected sites	 1996		The total area of land and sea protected in the UK has increased between 1996 and 2008 from 2.3 million to 3.5 million hectares - an increase of 48%. Since 2000 there has been a 12% increase	No relevant UK targets
			Condition of features on protected sites			Sites are designated with the aim of conserving specific biological or geomorphological features. The condition of these features is assessed on a rolling cycle against agreed standards. The first set of biological feature	There are separate targets in each of the countries of the UK to achieve favourable or recovering condition on 95 per cent of

⁴ The earliest available year is used as the baseline for assessment of long-term change. The base year used for each measure is shown in the table. Where data are unavailable, or do not precede 1996, a long-term assessment is not calculated.

	region. To ensure sites are representative of the entire region site selection is coordinated at a European level under the EU Habitats Directive. The UK is currently in the process of designating marine protected areas.					assessments is used to compile the condition indicator. This shows that the percentage of features or area in favourable condition (or in unfavourable but recovering condition) is generally between 60 and 85 per cent, although it drops to 37 per cent for Special Areas of Conservation.	designated sites, either by area or by number of features. The date for achieving this target varies between countries.
1.2: Areas of particular importance to biodiversity protected		4. Priority habitats www.jncc.gov.uk/page-4239	***	!!	Priority Habitats are semi-natural habitats identified as priorities for conservation in the UK Biodiversity Action Plan. Based on a comparison of the earliest available and most recent assessment for each habitat, the number either 'stable' or 'increasing' in area has fallen from 21 to 20 (2.5 per cent of the known habitats). Despite this position of little or no overall change, 15 priority habitats (44 per cent) are still declining in extent.	In the UK, action plans and conservation targets have been agreed for 65 priority habitats. Targets are included for maintenance and restoration.	
		14. Habitat connectivity www.jncc.gov.uk/page-4249	***	***	Indicator under development.	No relevant UK targets established.	

Assessment of progress

Long term declines in habitat extent and quality have been addressed, and in some cases reversed.

Significant effort has been put into establishing an ecologically coherent series of protected areas across the UK providing protection for both nationally and internationally important species and habitats. The effectiveness of these protected areas is measured using a monitoring protocol which enables expert

assessments to be made by operational staff of the statutory conservation agencies. The protected areas are part of the UK's approach to conserving its important habitats and species – and their role is balanced by legislative requirements to take biodiversity into account in decision making, not just in relation to protected areas but also with respect to the wider countryside and seas. Significant further investment is required in order to meet targets beyond 2010 for all priority habitats.

(NR4 United Kingdom)

(Ce tableau offre un solide résumé de la mise en œuvre des objectifs de 2010 à l'échelle nationale et une mesure du progrès au moyen des indicateurs et d'un mécanisme de feux de circulation.)

Matériel de référence et hyperliens

1. GBO 3: <https://www.cbd.int/gbo3/>
2. 2010 Biodiversity Indicator Partnership (2010BIP): www.twentyten.net; www.bipnational.net
3. National indicators: www.cbd.int/indicators/nationalindicators.shtml and Biodiversity Indicators for National Use: www.unep-wcmc.org/resources/publications/BINU/Experience_and_Guidance.pdf
4. European Environment Agency Technical Report: Halting of the loss of biodiversity by 2010: proposal for a first set of indicators to monitor progress in Europe: http://reports.eea.europa.eu/technical_report_2007_11/en/Tech_report_11_2007_SEBI.pdf
5. Millennium Development Goals: www.unmillenniumproject.org/goals/index.htm; MDG Reports: <http://www.un.org/millenniumgoals/reports.shtml>; Info concerning Goal 7, Target 2 available at <http://www.un.org/millenniumgoals/environ.shtml>. The MDG Monitor: <http://www.mdgmonitor.org/>
6. Ecosystems, Climate Change and MDGs (working paper by WRI) available at: http://pdf.wri.org/working_papers/ecosystems_climate_change_and_millennium_development_goals.pdf.
7. The Global Monitoring Report of the World Bank available at: <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTDEC/EXTGLOBALMONITOR/EXTGLOMONREP2009/0,,menuPK:5924413~pagePK:64168427~piPK:64168435~theSitePK:5924405.00.html>.
8. UN Development Group MDG Tracking Tools and Databases at: <http://www.undg.org/index.cfm?P=97>.
9. Paris 21: <http://www.paris21.org/betterworld/home.htm>
10. The Millennium Development Goals Report 2010: <http://www.un.org/en/mdg/summit2010/pdf/MDG%20Report%202010%20En%20r15%20-low%20res%2020100615%20-.pdf>. MDG Report 2011: http://www.beta.undp.org/content/dam/undp/library/MDG/english/MDG_Report_2011_EN.pdf; MDG 2011 Progress Chart: [http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Resources/Static/Products/Progress2011/11-31330%20\(E\)%20MDG%20Report%202011_Progress%20Chart%20LR.pdf](http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Resources/Static/Products/Progress2011/11-31330%20(E)%20MDG%20Report%202011_Progress%20Chart%20LR.pdf)
11. UN MDG website: <http://www.un.org/millenniumgoals/index.shtml>
12. UNDP webpage for the MDGs : <http://www.undp.org/content/undp/en/home/mdgoverview.html>
13. FAO webpage for the MDGs: <http://www.fao.org/mdg/en/>
14. Handbook for Monitoring the Millennium Development Goals: <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Indicators/Handbook.htm>
15. Report on Africa's Progress Towards the MDGs (2010): <http://www.undp.org/africa/documents/mdg/full-report.pdf>
16. Biodiversity and the Millennium Development Goals available at http://www.undp.org/biodiversity/biodiversity_library.shtml
"Species and People: Linked Futures" by WWF International available at http://assets.panda.org/downloads/wwf_mdgreport_2006.pdf

Annexes

Suggestions générales

25. **Accordez de l'importance aux renseignements supplémentaires pouvant être joints en annexe.** L'annexe II, entre autres, donne l'occasion de présenter un compte rendu de la mise en œuvre des programmes de travail thématiques et des questions intersectorielles de la Convention, y compris les questions comprises dans le programme de travail pluriannuel de la Convention aux fins d'examen approfondi aux onzième et douzième réunions de la Conférence des Parties. Les sources d'information supplémentaires fournies à l'annexe II sont très utiles car elles permettent d'obtenir des informations supplémentaires sur la mise en œuvre à l'échelle nationale. Un bref compte rendu du processus de préparation du rapport présenté à l'annexe I fournit des renseignements généraux utiles.

26. **Tentez d'éviter le chevauchement des trois parties principales du rapport en insérant des renvois, s'il y a lieu.** Cette suggestion s'applique particulièrement à la préparation de l'annexe III.

27. **Contrôlez la taille du rapport.** Les pays peuvent fournir des références et des hyperliens ou joindre le matériel important à l'annexe II, si nécessaire

Suggestions d'information à inclure

28. **Annexe I :** Les Parties doivent décrire brièvement le processus de préparation du rapport, notamment la participation des différents groupes de parties prenantes. Ce bref compte-rendu est important car il indique dans quelle mesure le rapport est le produit de consultations des diverses parties prenantes. Il indique aussi si le pays a utilisé le rapport national afin de mobiliser un appui et une participation accrue du public pour l'application de la Convention.

29. **Annexe II :** Les pays peuvent fournir plus de détails sur l'application de la Convention et des conventions apparentées. L'information peut inclure les rapports nationaux soumis aux conventions liées à la diversité biologique, une liste des évaluations, des examens et des publications ayant servi de fondement aux rapports nationaux et des hyperliens vers d'autres sources de récupération d'information.

30. **Annexe III :** Les Parties sont invitées à faire rapport sur la mise en œuvre des programmes de travail thématiques et les questions intersectorielles de la Convention, plus particulièrement ceux qui font partie du programme de travail pluriannuel de la Convention, aux fins d'examen approfondi aux onzième et douzième réunions de la Conférence des Parties. Les Parties n'ont pas à répéter dans cette annexe l'information déjà fournie dans le rapport. Les Parties peuvent illustrer au moyen d'un tableau ou d'une grille la façon dont les mesures nationales prises pour mettre en œuvre les SPANB et les objectifs de 2020, et intégrer la diversité biologique, ont contribué ou contribuent aux objectifs, aux cibles et aux activités suggérés dans les programmes de travail thématiques et les plans et décisions liées aux questions intersectorielles.

31. Le rapport sur la mise en œuvre des programmes de travail thématiques et questions intersectorielles (programmes de travail connexes, plans ou décisions de la Conférence des Parties) doit mettre l'accent sur les objectifs, cibles et activités/tâches d'envergure nationale recommandés ou les tâches d'importance et de pertinence nationale. Par exemple, le rapport sur la mise en œuvre du programme de travail sur l'article 8 j) et les dispositions connexes peut porter sur les tâches 1, 2 et 4 de ceux-ci et les décisions IX/13 B et D et X/40 de la Conférence des Parties⁵. Les Parties peuvent aussi faire rapport de la mise en œuvre des lignes directrices et normes associées telles que les lignes directrices et principes d'Addis-Abeba sur l'utilisation durable, les Lignes directrices d'Akwé : Kon et le Code de conduite éthique.
32. En dernier lieu, les Parties peuvent ajouter des annexes afin de fournir de l'information pertinente au rapport, notamment des détails concernant le développement et l'application des indicateurs.

⁵ La décision IX/13 B prie les Parties d'aider les communautés autochtones et locales à développer des plans d'action communautaires pour la préservation, le maintien et le respect des connaissances traditionnelles, la décision IX/13 D prie les Parties d'envisager le développement de plans d'action nationaux pour la rétention des connaissances traditionnelles d'intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et la décision X/40 prie les Parties d'envisager la désignation d'un correspondant national pour l'article 8 j) et les dispositions connexes, afin de faciliter les communications avec les organisations communautaires autochtones et locales.

Grilles ou tableaux proposés

Grille d'examen de la mise en oeuvre des programmes de travail sur les domaines thématiques

Domaine thématique	Objectifs, cibles et activités généraux	Objectifs nationaux, s'il y a lieu	Activités ou mesures nationales prises pour la mise en oeuvre	Contributions nationales en vue de la réalisation des objectifs et des activités généraux	Résultats nationaux	Indicateurs utilisés pour mesurer la mise en oeuvre, s'il y a lieu
Diversité biologique agricole						
Diversité biologique marine et côtière						
Diversité biologique des eaux intérieures						
Diversité biologique des forêts						
Diversité biologique des terres sèches et subhumides						
Diversité biologique des îles						
Diversité biologique des montagnes						

Grille d'examen de la mise en œuvre des questions intersectorielles⁶

Questions intersectorielles	Décisions de la Conférence des Parties, programmes de travail et activités suggérés pertinents	Mise en œuvre et contributions nationales	Résultats obtenus	Futures priorités
Accès et partage des avantages				
Diversité biologique pour le développement				
Changements climatiques et diversité biologique				
Espèces exotiques envahissantes				
Initiative taxonomique mondiale				
Stratégie mondiale pour la conservation des plantes				
Utilisation durable/diversité biologique et tourisme				
Communication, éducation et sensibilisation du public				
Mesures d'incitation				
Étude d'impact				
Approche par écosystème				
Diversité biologique et parité des sexes				
Connaissances traditionnelles, innovations et pratiques				

⁶ Les pays peuvent résumer chacun des points sur des tableaux séparés (au lieu de tout regrouper sur un même tableau) lorsqu'il y a trop d'information à fournir sur un point.

L'annexe au document UNEP/CBD/SBSTTA/14/5/Add.1 accessible sur le site <https://www.cbd.int/doc/?meeting=sbstta-14> propose une *grille pour l'examen de la mise en oeuvre du programme de travail sur les aires protégées*.

Matériel de référence et hyperliens

Examen des domaines thématiques

Agricultural biodiversity

- CBD webpage for agricultural biodiversity: <http://www.cbd.int/agro/>
- Biodiversity International: <http://www.biodiversityinternational.org/>
- Consultative Group on International Agriculture Research: <http://www.cgiar.org/>
- FAO Biodiversity: <http://www.fao.org/biodiversity/biodiversity-home/jp/>

Dryland biodiversity

- CBD webpage for dryland biodiversity: <http://www.cbd.int/drylands/>
- FAO-Desertification: <http://www.fao.org/desertification/default.asp?lang=en>. FAO-Land Resources: <http://www.fao.org/nr/land/lr-home/en/>
- International Center for Agricultural Research in the Dry Areas: <http://www.icarda.org/Facelift.htm>
- International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics: <http://www.cimmyt.org/>

Forest biodiversity

- CBD webpage for forest biodiversity: <http://www.cbd.int/forest/>
- United Nations Forum on Forests: <http://www.un.org/esa/forests/>
- Collaborative Partnership on Forests: <http://www.un.org/esa/forests/cpf.html>
- Centre for International Forest Research: <http://www.cifor.cgiar.org/>
- FAO Biodiversity: <http://www.fao.org/biodiversity/components/forests/jp/>

Inland waters biodiversity

- CBD webpage for inland waters biodiversity: <http://www.cbd.int/waters/>
- National Reporting webpage of the Ramsar Convention: http://www.ramsar.org/cda/en/ramsar-documents-natl-rpts/main/ramsar/1-31-121_4000_0
- Wetland International: <http://www.wetlands.org/>

Island biodiversity

- CBD webpage for island biodiversity: <http://www.cbd.int/island/>
- International Coral Reef Initiative: <http://www.icriforum.org/>
- Pacific Regional Environment Programme: www.sprep.org
- Small Island Developing States Network: <http://www.sidsnet.org/1d.html>
- International Coral Reef Action Network: <http://www.icran.org/action-csi.html>
- CBD Report on Implementation of Resolution 63/214: Towards the Sustainable Development of the Caribbean Sea for Present and Future Generations <http://www.cbd.int/islands/doc/report-imp-res-63-214-edited.pdf>
- Global Island Database: <http://gid.unep-wcmc.org/index.html>
- Trends in Sustainable Development, Small Island States, United Nations Department of Economic and Social Affairs, Division for Sustainable Development, 2010: <http://www.cbd.int/islands/doc/sids-trends-report-v4-en.pdf>
- Summary of outcomes of Helping Islands Adapt: A Workshop on Regional Action to Combat Invasive Species on Islands to Preserve Biodiversity and Adapt to Climate Change: <http://www.cbd.int/invasive/doc/workshop-helping-islands-en.pdf>
- SCBD Report to UN-DESA on the Five-year Review of Progress Made in Addressing Vulnerabilities of SIDS through Implementation of the Mauritius Strategy for Further Implementation (MSI) of the Barbados Programme of Action: <http://www.cbd.int/islands/doc/MSI%20+%205%20report-en.pdf>
- National assessment reports prepared by individual SIDS for the five-year review of progress made in addressing vulnerabilities of SIDS through http://www.sidsnet.org/msi_5/nars.shtml
- Global Ocean Protection: present status and future possibilities by IUCN, UNEP, UNEP-WCMC & TNC: <http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/2010-053.pdf>
- Conservation International: <http://www.conservation.org/Pages/default.aspx>

Marine and coastal biodiversity

- CBD webpage for marine biodiversity: <http://www.cbd.int/marine/>
- A regular process for global reporting and assessment of the state of the marine environment, including socio-economic aspects (regular process): http://www.un.org/depts/los/global_reporting/global_reporting.htm
- The World Ocean Observatory: <http://www.thew2o.net/>
- A guide to ecological scoreboard for marine protected areas in North America by CEC: http://www.cec.org/Storage/98/9685_Marine_scorecard_en.pdf
- Global Ocean Protection-Present Status and Future Possibilities by IUCN: <http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/2010-053.pdf>

Mountain biodiversity

- CBD webpage for mountain biodiversity: <http://www.cbd.int/mountain/>
- Global Mountain Biodiversity Assessment website: <http://gmba.unibas.ch/index/index.htm>
- GBIF mountain biodiversity portal: <http://www.mountainbiodiversity.org/>
- International Center for Integrated Mountain Development: <http://www.icimod.org/>

Examen des questions intersectorielles

Access and benefit-sharing

- CBD webpage for the Nagoya Protocol on Access and Benefit-sharing: <http://www.cbd.int/abs>
- FAO International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture: <http://www.planttreaty.org>
- WIPO webpage for genetic resources, traditional knowledge and folklore: <http://www.wipo.int/tk/en/genetic/>

Biodiversity for development

- CBD webpage for biodiversity and development: <http://www.cbd.int/development/>
- UNDP Environment and Energy webpage: <http://www.beta.undp.org/content/undp/en/home/ourwork/environmentandenergy/overview.html>

Communication, education and public awareness

- CBD webpage for CEPA: <http://www.cbd.int/cepa/>
- IUCN CEC webpage: <http://www.iucn.org/about/union/commissions/cec/>

Economics, trade and incentive measures

- CBD webpage for economics, trade and incentive measures: <http://www.cbd.int/incentives/>
- IUCN Economics Unit: <http://www.iucn.org/about/work/programmes/economics/>
- TEEB: www.teebweb.org

Ecosystem Approach

- CBD webpage for the Ecosystem Approach: <http://www.cbd.int/ecosystem/>

Biodiversity and Gender

- CBD webpage for biodiversity and gender: <http://www.cbd.int/gender/>

Global Taxonomy Initiative (GTI)

- CBD webpage for GTI: <http://www.cbd.int/gti/>

Impact assessments (Biodiversity-inclusive strategic environmental assessments/environmental impact assessments)

- CBD webpage for impact assessments: <http://www.cbd.int/impact/>

Invasive Alien Species

- CBD webpage for IAS: <http://www.cbd.int/invasive/>
- Global Invasive Species Program: <http://www.gisp.org/>

Sustainable use of biodiversity/biodiversity and tourism

- CBD webpage for sustainable use of biodiversity: <http://www.cbd.int/sustainable/>

Technology transfer and cooperation

- CBD webpage for technology transfer and cooperation: <http://www.cbd.int/tech-transfer/>

Traditional knowledge, innovation and practices-Article 8(j)

- CBD Information portal on traditional knowledge: <https://www.cbd.int/tk/>

- United Nations Permanent Forum on Indigenous Issues: <http://social.un.org/index/IndigenousPeoples.aspx>
- ICLEI: <http://www.iclei.org/>

Biodiversity and Climate change

- CBD webpage for biodiversity and climate change: <http://www.cbd.int/climate/>
- Climate Change Vulnerability Assessment and Adaptation Tools: <http://ebmtoolsdatabase.org/resource/climate-change-vulnerability-assessment-and-adaptation-tools>
- Vulnerability & Adaptation Database: <http://projects.wri.org/adaptation-database>
- ‘Natural Solutions: Protected areas helping people cope with climate change’. 2010. IUCN-WCPA, TNC, UNDP, WCS, The World Bank and WWF. <http://www.cbd.int/climate/doc/natural-solutions-en.pdf>
- ‘Convenient Solutions to an Inconvenient Truth: Ecosystem-based Approaches to Climate Change’. 2009. World Bank. <http://www.cbd.int/climate/doc/worldbank-convenient-solutions-en.pdf>
- The Rio Conventions Pavilion website www.riopavilion.org
- Intergovernmental Panel on Climate Change: www.ipcc.ch

Global Strategy for Plant Conservation (GSPC)

- CBD webpage for GSPC : <http://www.cbd.int/gspc/>
- Plants2010: <http://www.plants2010.org/>
- Botanical Garden Conservation International: <http://www.bgci.org/>
- Mid-term Review of the European Plant Conservation Strategy: <http://www.plantlife.org.uk/international/assets/policies/european-plant-conservation-strategy/mid-term-review-EPCS.pdf>; Review of the ESPC: Progress and Challenges (2007): http://www.plantaeuropa.org/assets/publications/21465_PL_Review52pp_1.pdf
- Important Plant Areas: www.plantlifeipa.org/reports.asp
- International Plant Protection Convention: <http://www.ippc.int/IPP/En/default.htm>

Protected Areas

- CBD webpage for protected areas: <http://www.cbd.int/protected/>
- Delivering on CBD Commitments by WWF International: http://assets.panda.org/downloads/mava_caucasus_1.pdf
- IUCN webpage for Protected Areas: <http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/>

- IUCN World Commission on Protected Areas website: <http://www.iucn.org/about/union/commissions/wcpa/>
- Earth Toolbox: A multi-organisational initiative (in conjunction with the CBD) building an open-access database of tools and methodologies to help field programmes, governments and others implement the Ecosystem Approach. It allows users to search for guidelines/ tools/reports for planning, implementation and reporting stages of conservation. <http://www.earthtoolbox.net/searchdb.asp>
- Protected Areas Learning Network (PAL net): <http://www.parksnet.org/>
- Protected Planets: www.protectedplanet.net
- UNEP-WCMC Protected Areas Programme Website: http://www.unep-wcmc.org/protected-areas_24.html

Sommaire analytique

Suggestions générales

33. Le sommaire analytique doit être concis. Il doit plaire aux décideurs et au grand public en reprenant les principaux résultats des différentes parties du rapport. Le sommaire analytique ne doit pas répéter les détails, mais plutôt présenter les principaux messages du rapport au public en soulignant les changements dans l'état et les tendances de la diversité biologique (y compris les moteurs directs et indirects du changement), les résultats de la mise en œuvre (SPANB, intégration et progrès en vue des objectifs de 2020), les défis et les échecs, et ce qui doit être fait pour faire avancer la mise en œuvre et atteindre les résultats de 2020.

34. Le sommaire analytique n'est pas un plan ni une introduction au rapport. Il cristallise les principaux résultats, conclusions et suggestions du rapport en version abrégée.

Plan proposé pour le sommaire analytique

Les pays peuvent préparer environ un paragraphe pour chacun des points ci-dessous :

(Points tirés de la Partie I)

- Importance de la diversité biologique pour le pays (mettre en évidence la contribution à la santé et au bien-être humains et au développement socioéconomique). Mettre également en évidence un ou deux exemples de diversité biologique ou d'écosystèmes exceptionnels au pays.
- Principaux changements dans l'état et les tendances de la diversité biologique survenus depuis la préparation du quatrième ou dernier rapport national.
- Dangers directs et indirects qui menacent la diversité biologique (et écosystèmes) propres au pays. Causes sous-jacentes des dangers. Lien entre les dangers (moteurs directs) et les causes sous-jacentes (moteurs indirects), et liens entre ceux-ci et les différents secteurs économiques pertinents, selon qu'il convient.
- Conséquences des dangers sur la diversité biologique et les écosystèmes. Utilisation possible d'un schéma (ou l'équivalent) de l'évaluation des écosystèmes en début de millénaire illustrant le lien entre les dangers et les conséquences (couleurs), et les tendances au chapitre des conséquences (flèches) pour les différents écosystèmes ou composants de la diversité biologique.
- Effets socioéconomiques des conséquences. Décrire les conséquences de l'appauvrissement de la diversité biologique et des écosystèmes sur le bien-être humain, les moyens de subsistance, la réduction de la pauvreté, etc. Examiner tous les produits et services pertinents fournis par les écosystèmes.

- Futurs scénarios plausibles et leurs conséquences sur le bien-être humain. Par exemple : i) Que pourrait-il se produire dans un scénario de statu quo quant aux futures causes sous-jacentes, dangers, conséquences sur la diversité biologique et les répercussions sur le bien-être humain?, et ii) Que pourrait-il se produire en investissant dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et des écosystèmes?

(Points tirés de la Partie II)

- Principaux objectifs, cibles et mesures prioritaires des SPANB actualisés, mettant en évidence les objectifs nationaux mesurables de 2020 harmonisés au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les grandes différences entre la nouvelle version des SPANB et l'ancienne.
- Progrès dans la mise en œuvre des SPANB depuis la préparation du quatrième ou dernier rapport national. Fournir une évaluation générale de la mise en œuvre (p. ex., proportion des objectifs stratégiques, des cibles et des activités mise en œuvre). Donner deux ou trois exemples de mesures mises en œuvre avec succès et préciser les obstacles à la mise en œuvre.
- Intégration de la diversité biologique aux politiques nationales de large assise. Décrire la prise en compte de la diversité biologique dans les stratégies de réduction de la pauvreté et autres instruments intersectoriels importants. Donner un ou deux exemples des mesures prises et des résultats atteints.
- Intégration de la diversité biologique au secteur économique et autres secteurs pertinents. Dans quels secteurs (et ministères) la diversité biologique est-elle bien intégrée et dans quels secteurs l'est-elle moins? Donner un ou deux exemples de mesures prises et de résultats atteints, par secteur pertinent.
- Utilisation d'outils ou de mécanismes d'intégration (p. ex., évaluation environnementale stratégique).
- Efforts supplémentaires nécessaires pour intégrer la diversité biologique.

(Points tirés de la Partie III)

- Progrès en vue des objectifs de 2020. Mettre l'accent sur les résultats, Il est possible de résumer les progrès en vue des 5 buts stratégiques et 20 Objectifs d'Aichi (p. ex., un point ou court paragraphe par objectif). Fournir une évaluation générale de la contribution des progrès réalisés dans votre pays à la mise en œuvre générale des objectifs de 2020 pour la diversité biologique.
- Contributions de l'application de la Convention sur la diversité biologique et du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique à la réalisation des cibles pertinentes de 2015 des Objectifs du millénaire pour le développement.
- Progrès généraux dans l'application de la Convention sur la diversité biologique, y compris les secteurs où il y a peu de progrès.

D. Utilisation des indicateurs dans la préparation des rapports⁷

Quelle est l'importance d'utiliser des indicateurs dans la préparation des rapports nationaux?

35. Il nous reste encore beaucoup de choses à apprendre en matière de diversité biologique et à cet égard, il existe une énorme quantité d'information et de données pertinentes aux échelles mondiale, régionale et nationale. Une utilisation judicieuse de ces données mènera à des décisions mieux informées et une plus grande efficacité de la gestion de la diversité biologique. Les indicateurs sont des outils qui aident à mieux utiliser cette information.

36. Les indicateurs portant sur la diversité biologique résument des données complexes sur des questions environnementales afin de préciser l'état et les tendances relatives à la diversité biologique, les pressions exercées sur elle et les changements que subissent les bienfaits que nous procure la diversité biologique. Les indicateurs nous permettent de mieux utiliser et comprendre l'information en nous aidant à reconnaître les changements dans le comportement ou dans les tendances au fil du temps. La communication efficace des changements que subit la diversité biologique fournit des arguments pour prouver le bien-fondé de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique, et justifier les dépenses en vue d'obtenir les résultats attendus. Les Parties sont encouragées à utiliser des outils graphiques pour résumer visuellement les modèles et les tendances connexes que révèlent les indicateurs. Les politiques et les programmes gouvernementaux, les mesures prises par les différents secteurs économiques et par le grand public peuvent avoir des conséquences directes et indirectes sur la diversité biologique. Ces conséquences peuvent être positives, telles qu'une efficacité accrue de l'utilisation des terres grâce à la planification de la conservation, ou négatives, telles que des pratiques de production et de consommation non durables découlant de politiques agricoles, de transport et énergétiques. Les conséquences peuvent également être conformes aux résultats attendus des politiques (lorsque la diversité biologique a été prise en ligne de compte, à l'étape de la planification) ou imprévues (souvent comme effet secondaire difficile à envisager). Les indicateurs peuvent servir à surveiller ces conséquences et à les communiquer aux décideurs et au grand public. Ainsi, l'intégration des renseignements obtenus grâce aux indicateurs dans les rapports nationaux crée un moyen efficace de surveiller, d'examiner et de communiquer les progrès accomplis dans l'application de la Convention à l'échelle nationale, plus particulièrement en vue de la réalisation des objectifs nationaux harmonisés au Plan stratégique.

37. Bref, les indicateurs de la diversité biologique utilisés pour évaluer les tendances nationales peuvent rapprocher les secteurs décisionnels et scientifiques. Les indicateurs nous permettent de surveiller les changements que subit la diversité biologique et de réintroduire cette information dans le

⁷ Le processus de la Convention et ses partenaires ont fourni diverses orientations sur le choix, le développement et l'utilisation des indicateurs. Certaines de ces ressources sont indiquées à la fin de cette section. Les Parties sont invitées à prendre connaissance de la recommandation XV/1 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, qui propose un cadre de travail pour les indicateurs pour le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Ces recommandations sont fondées sur les conclusions du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs pour le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Les conclusions du Groupe spécial d'experts techniques sont publiées sur le site <https://www.cbd.int/doc/meetings/sbstta/sbstta-15/information/sbstta-15-inf-06-en.pdf>. Les indicateurs définis pendant l'atelier ont été mis à disposition dans une base de données accessible sur le site <https://www.cbd.int/sp/indicators/>.

processus décisionnel afin de favoriser une prise de décisions mieux informée. Les indicateurs nous permettent également de suivre l'efficacité des politiques et mesures existantes et d'y apporter les changements nécessaires.

De quels facteurs faut-il tenir compte dans le choix et le développement d'indicateurs nationaux?

38. Les indicateurs sont qualitatifs ou quantitatifs. Les indicateurs quantitatifs sont fondés sur des données empiriques recueillies au fil du temps. Ils permettent de surveiller les changements avec des chiffres et de calculer les tendances. Cependant, il n'est pas toujours possible d'utiliser des indicateurs quantitatifs car les données sont parfois limitées et les méthodologies inexistantes. De plus, les ressources financières et/ou techniques nécessaires au développement de ces indicateurs ne sont pas toujours disponibles ou les délais exigés ne permettent pas de développer de solides indicateurs. Les indicateurs qualitatifs fondés sur des évaluations ou des jugements d'experts peuvent être très utiles dans de tels cas et fournir suffisamment d'information pour établir une tendance générale (p. ex., « y a-t-il amélioration, statu quo ou détérioration de la situation? »). Par contre, les indicateurs qualitatifs fournissent rarement le même niveau de spécificité de l'information que les indicateurs quantitatifs. L'utilisation d'une combinaison d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs est un moyen utile d'évaluer l'état de la diversité biologique.

39. Les indicateurs doivent être choisis en fonction des questions auxquelles il faut répondre. Règle générale, les indicateurs doivent tenter de déterminer l'ampleur des changements que subit la diversité biologique sans avoir à mesurer tous les aspects de la diversité biologique. Ils doivent aussi aider à reconnaître la source des conséquences sur la diversité biologique (p. ex., une politique ou pratique non durable en particulier). Ainsi, ils deviennent un outil de communication et d'intégration qui facilite le dialogue entre les acteurs de la société sur la nécessité de modifier certaines politiques ou d'influencer certaines pratiques afin de minimiser l'appauvrissement inutile de la diversité biologique.

40. Le développement d'une série d'indicateurs aux fins d'utilisation à l'échelle nationale est un processus et non une fin en soi. Il n'est pas nécessaire d'avoir en place une série d'indicateurs compliquée pour commencer à tirer profit des indicateurs à des fins décisionnelles. Les pays, surtout les pays ayant des ressources restreintes et qui n'utilisent pas encore d'indicateurs produits systématiquement, peuvent établir quelques indicateurs élémentaires d'une grande pertinence nationale, pour commencer, et accroître graduellement leur utilisation des indicateurs. En commençant avec quelques indicateurs directs, il sera plus facile de démontrer les avantages de l'utilisation d'indicateurs et de susciter de l'appui pour leur utilisation dans d'autres dossiers.

41. En ce qui concerne les pays qui ne possèdent pas d'indicateurs systématiquement produits, il a été démontré par plusieurs pays que désigner ou nommer un facilitateur (p. ex., une personne, un comité, une agence) pour promouvoir et coordonner la collecte et la production d'information nationale sur la diversité biologique et la diffuser au public est un moyen utile d'entreprendre les travaux sur les indicateurs.

Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte dans le développement d'indicateurs nationaux. Les indicateurs doivent être :

- **Éloquents et pertinents aux politiques.** Les indicateurs doivent communiquer un message clair et fournir de l'information à un niveau qui convient aux politiques et aux décisions sur la gestion en évaluant les changements dans l'état de la diversité biologique (ou les pressions, les réponses, les utilisations ou les capacités) par rapport aux niveaux de référence et aux objectifs de politique convenus, si possible.
- **Pertinents pour la diversité biologique.** Les indicateurs doivent porter sur les propriétés principales de la diversité biologique ou des questions connexes (p. ex., état, pressions, réponses, utilisations, capacités, avantages).
- **Rigoureusement scientifiques.** Les indicateurs doivent être fondés sur des données clairement définies, vérifiables et scientifiquement acceptables recueillies au moyen de méthodes établies dont la précision et l'exactitude sont reconnues, ou fondés sur les connaissances traditionnelles validées d'une manière convenable.
- **Généralement acceptés.** Le pouvoir d'un indicateur dépend de son acceptation par les parties intéressées. La participation des décideurs, des principales parties prenantes et des experts au développement d'un indicateur est essentielle.
- **Fondés sur une surveillance abordable.** Les indicateurs doivent être mesurables d'une façon réalisable et économique, et faire partie d'un système de surveillance durable qui utilise des valeurs de référence et des objectifs déterminables afin d'évaluer les améliorations et les déclin.
- **Fondés sur des modèles abordables.** L'information sur la relation cause à effet doit être réalisable et quantifiable afin d'établir un lien entre les indicateurs des pressions, de l'état et des réponses. Ces modèles de relations permettent d'analyser des scénarios et sont la pierre d'assise de l'approche par écosystème.
- **Sensibles.** Les indicateurs doivent être sensibles aux tendances émergentes et, si possible, permettre de distinguer les changements anthropiques et naturels. Ainsi, les indicateurs doivent être suffisamment sensibles pour déceler des changements dans les délais et les échelles d'intérêt pour les décisions, mais assez robustes pour que la mesure des erreurs n'influence pas l'interprétation. Il est important que les changements soient détectés avant qu'il ne soit trop tard pour corriger le problème décelé.

42. Il est toutefois important de noter qu'aucun indicateur ne peut à lui seul répondre à tous ces critères à la fois. Aucun indicateur n'est parfait dans toutes les situations et tous les indicateurs ont des limites. Il est donc important de voir ces critères comme des idées des types de facteurs qui doivent entrer en ligne de compte dans le choix et la reconnaissance des indicateurs à utiliser à l'échelle nationale.

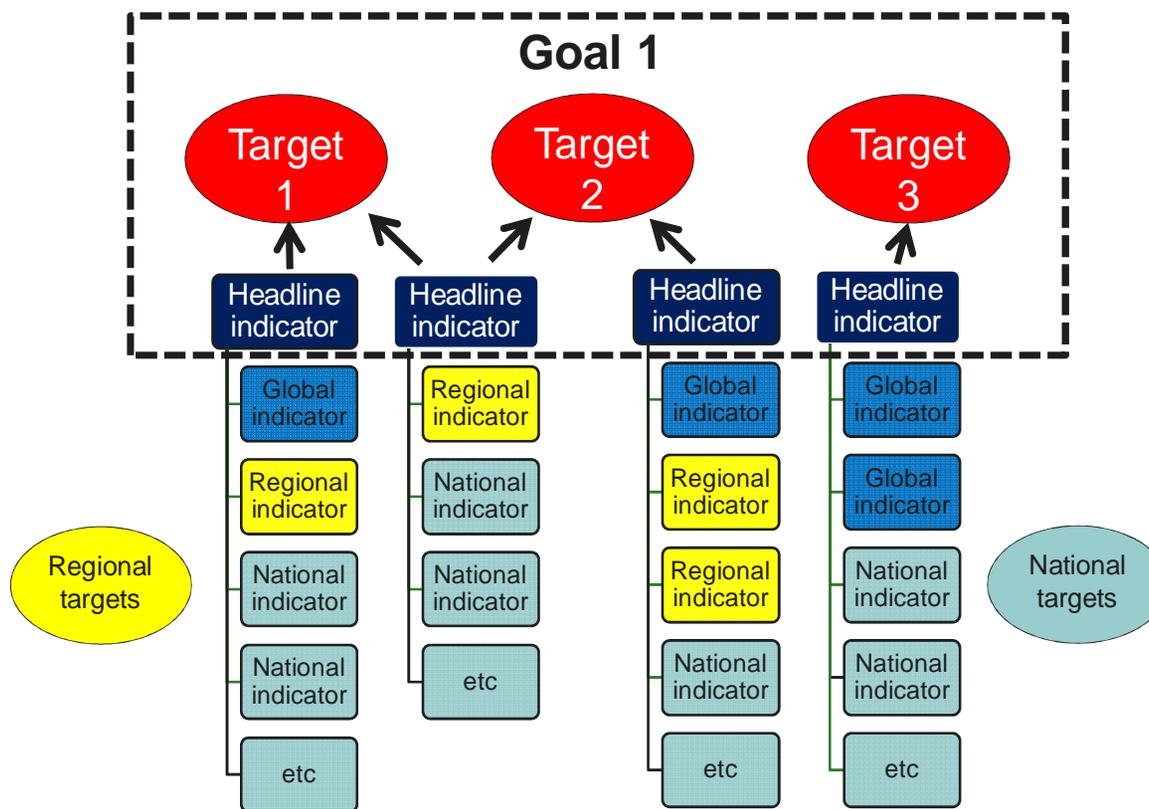
Indicateurs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique

43. Il existe déjà plusieurs indicateurs pouvant servir à mesurer le progrès en vue de la réalisation du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et, plus particulièrement, les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Plusieurs facteurs doivent entrer en ligne de compte dans le choix des indicateurs. Premièrement, il est important de choisir des indicateurs pertinents pour le pays. Il ne sert à rien de choisir des indicateurs qui ne répondent pas aux priorités ni aux intérêts nationaux. Il est souvent préférable de profiter de quelques indicateurs fiables plutôt que d'une foule d'indicateurs qui n'existent que sur papier.

44. La réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique a proposé un cadre de travail complet pour les indicateurs composé d'indicateurs indicatifs pouvant servir à surveiller les progrès aux niveaux mondial, régional, national et infrarégional en vue du Plan stratégique. Le cadre de travail des indicateurs dont a pris note la 15^e réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, dans sa recommandation XV/1, comprend plusieurs indicateurs pouvant être utilisés à l'échelle nationale (voir l'annexe II). Il a été reconnu que « les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et le cadre des indicateurs fournissent aux Parties une base souple pouvant être adaptée » et que les Parties doivent « établir des priorités pour l'application au niveau national des indicateurs qui peuvent déjà être utilisés au niveau mondial, quand cela est faisable et approprié ».

45. En ce qui concerne les priorités liées à la diversité biologique, le cadre des indicateurs contient des indicateurs convenables, alors que d'autres indicateurs doivent être rendus plus précis et d'autres encore doivent être développés. Les Parties peuvent aussi souhaiter développer leurs propres indicateurs. À la lumière des mises au point nécessaires, les Parties ayant déjà développé des indicateurs pour la diversité biologique peuvent les réviser en tenant compte du nouveau cadre, afin de déterminer si leurs indicateurs existants ont besoin d'être ajustés et/ou si de nouveaux indicateurs doivent être développés. L'étude de cas ci-dessous propose un exemple de ce type d'examen, effectué par le Royaume-Uni.

46. Il est important de préciser qu'il n'y a pas nécessairement de lien direct entre les indicateurs et l'évaluation des programmes en vue de la réalisation des objectifs et des cibles du Plan stratégique. La figure ci-dessous illustre comment un indicateur peut être pertinent pour plusieurs objectifs d'une même cible, et que l'indicateur peut être pertinent pour plusieurs cibles différentes. Par exemple, un indicateur du travail bénévole fait pour la conservation de la diversité biologique, tel que celui utilisé par le Royaume-Uni (voir <http://jncc.defra.gov.uk/page-4253>) est pertinent pour l'objectif 1 sur la sensibilisation et aussi pour l'objectif 20 sur les ressources.



Utilisation des indicateurs pour mesurer les progrès en vue de la réalisation des Objectifs d'Aichi au Royaume-Uni

Les indicateurs de la diversité biologique du Royaume-Uni ont été publiés⁸ entre 2007 et 2010 afin de communiquer le progrès accomplis dans les engagements envers les communautés internationale et européenne de mettre fin ou de ralentir l'appauvrissement de la diversité biologique avant 2010. Les indicateurs ont été révisés après l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, et un programme de travail a été mis en place afin d'adapter les indicateurs existants et en développer de nouveaux aux fins d'utilisation pour les cinquième et sixième rapports nationaux de la Convention sur la diversité biologique.

L'environnement est une responsabilité qui tient à cœur du Royaume-Uni, et les pays du Royaume-Uni (l'Angleterre, l'Écosse, le pays de Galles et l'Irlande du Nord) ont développé leur propre stratégie pour la diversité biologique après avoir consulté un vaste groupe de parties prenantes. Les indicateurs des pays, intégrés aux SPANB, ont été développés afin d'atteindre les objectifs de ces SPANB, et sont utilisés pour évaluer la prestation et faire rapport des objectifs des pays.

Les indicateurs du Royaume-Uni ont été choisis après l'évaluation des indicateurs et des données disponibles dans les pays. Les indicateurs du Royaume-Uni sont intégrés aux indicateurs des différents pays et offrent un mécanisme pour évaluer les progrès en vue de la réalisation des Objectifs d'Aichi à l'échelle du Royaume-Uni. Les indicateurs du Royaume-Uni ont un objectif précis dans le contexte des rapports internationaux, tandis que les indicateurs des pays jouent un rôle dans l'application et les communications des pays. Le Royaume-Uni a donc créé un système d'indicateurs conjoints et proportionné pouvant être utilisés dans la préparation des rapports nationaux et internationaux.

Plusieurs critères de sélection ont été adoptés afin de faire en sorte que les indicateurs conviennent parfaitement à la tâche :

Tous les indicateurs doivent posséder les caractéristiques suivantes :

- Éloquents et pertinents aux politiques
- Pertinents pour la diversité biologique
- Rigoureusement scientifiques et méthodologiquement bien fondés
- Capables d'accomplir des progrès en vue des objectifs de 2010 (et maintenant de 2020)
- Faciles à comprendre
- Fondés sur des données de surveillance abordables, disponibles et recueillies régulièrement
- Adaptables à la modélisation de la relation cause à effet
- Données offrant une bonne couverture géographique et temporelle
- Applicables à l'échelle du pays
- Pouvant être regroupées à différentes échelles

⁸ <http://jncc.defra.gov.uk/page-4229>

- Sensibles au changement

Ensemble, ils doivent être :

- Représentatifs
- Limités en nombre

Les indicateurs satisfont individuellement et différemment à ces critères, et il est considéré comme plus important de profiter d'une série d'indicateurs utilisables que de posséder une série d'indicateurs parfaits. Les indicateurs publiés n'offrent pas que des schémas et des évaluations du changement. Ils fournissent également de l'information générale sur les raisons ayant justifié leur choix, des hyperliens vers de l'information connexe et un chiffrier téléchargeable contenant les valeurs des données (afin que les autres puissent redessiner les schémas, s'ils le souhaitent). La transparence favorise une évaluation objective des indicateurs, y compris la nécessité de les remplacer si d'autres choix deviennent disponibles. La possibilité de décomposer les données du Royaume-Uni afin de fournir de l'information pour l'Angleterre, l'Écosse, le pays de Galles ou l'Irlande du Nord est aussi importante que l'intégration des différentes échelles géographiques.

Les indicateurs sont évalués au moyen d'un système de « feux de circulation » (rouge, jaune, vert) qui évalue le « changement au fil du temps ». L'évaluation est confirmée par des analyses de statistiques, si possible, sinon une simple règle où le changement est de l'ordre de 3 pour cent est appliquée afin de déterminer si le changement est plus que mineur. C'est rudimentaire, mais ça fonctionne! Les feux de circulation n'indiquent pas si la mesure a atteint des objectifs publiés ou sous-entendus, ni si l'état est « bon » ou « mauvais », même si le texte de l'indicateur précise ces objectifs lorsqu'ils ont été fixés. Les feux de circulation ont l'avantage d'indiquer clairement si l'état des indicateurs s'est amélioré ou détérioré, car plusieurs d'entre eux peuvent être mis à jour chaque année, ce qui donne rapidement un compte rendu aux décideurs.

Deux périodes d'évaluation ont été établies pour les indicateurs disponibles :

1. À long terme : Évaluation du changement depuis les premières dates pour lesquelles les données sont disponibles (aucune évaluation à long terme n'est effectuée pour les données qui ne précèdent pas 1996)
2. À court terme : Évaluation du changement depuis l'année 2000 (ou la dernière date pour laquelle les données sont disponibles).

Les deux périodes d'évaluation aident à placer les indicateurs en contexte. Par exemple, il y a eu un déclin à long terme dans plusieurs indicateurs liés aux espèces. Le comité directeur des indicateurs de la diversité biologique du Royaume-Uni, qui relève d'un haut fonctionnaire dans les quatre pays, songe à adopter une période à horizon mobile de dix ans pour mesurer le changement à court terme, ce qui signifie qu'en 2020, l'évaluation portera sur la période visée par le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.

Les indicateurs du Royaume-Uni ont subi de légères modifications en 2010 afin qu'ils :

- *demeurent fondés sur les données les plus fiables et solides possible; et*
- *demeurent pertinents aux objectifs internationaux et européens.*

La qualité et la pertinence des indicateurs actuels et des changements possibles aux indicateurs du Royaume-Uni ont été révisées lors de l'atelier du Forum de l'indicateur de la diversité biologique en mars 2011 ([Biodiversity Indicator Forum workshop in March 2011](#)⁹). Une analyse de l'écart et une évaluation de la qualité des données ont été préparées et distribuées avant la réunion. Les résultats de ces exercices ont été présentés aux participants à l'atelier et abordés dans les groupes de travail et en plénière.

L'atelier a conclu que tous les indicateurs actuels étaient pertinents à un ou plusieurs des vingt objectifs du nouveau Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Une refonte complète de la série d'indicateurs n'a donc pas été nécessaire.

Plusieurs petits écarts ont été repérés là où il n'existait pas d'indicateur pour un objectif en particulier ou lorsque l'indicateur n'était qu'indirectement lié aux Objectifs d'Aichi. Plusieurs mises au points possibles des indicateurs existants ont aussi été reconnues afin d'accroître leur pertinence, en faciliter la compréhension et corriger les problèmes de qualité et de disponibilité des données.

Les travaux pour resserrer ces écarts et apporter les mises au point nécessaires sont dirigés par le gouvernement du Royaume-Uni et ses agences, qui ont l'autorité de contracter des capacités et de l'expertise de l'extérieur. Entre temps, les indicateurs existants seront regroupés selon leur lien avec les objectifs et les cibles du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique¹⁰, et continueront à être publiés chaque année, si possible.

Les indicateurs de la diversité biologique du Royaume-Uni joueront un rôle important dans le cadre du cinquième rapport national du Royaume-Uni à la Convention sur la diversité biologique, surtout en ce qui concerne la Partie III. Par contre, ces indicateurs n'offriront vraisemblablement qu'une part de l'information existante sur les changements dans la diversité biologique du Royaume-Uni et la mise en oeuvre des SPANB. Le résumé des progrès accomplis en vue de la réalisation des différents objectifs d'Aichi (au moyen de l'indicateur pertinent pour cet objectif) et la récapitulation des progrès en vue des différentes cibles (en regroupant l'information de l'évaluation des différents objectifs) témoigneront des progrès. L'évaluation de la réalisation complète ou partielle des objectifs d'Aichi exigera aussi vraisemblablement la prise en compte d'autres informations, dont les tendances dans les éléments de la diversité biologique du Royaume-Uni qui ne sont pas visés par la série d'indicateurs, mais qui peuvent être compris dans la Partie I du cadre du cinquième rapport national. La méthode exacte d'y arriver est actuellement à l'étude par le Comité directeur des indicateurs de la diversité biologique du Royaume-Uni.

⁹ <http://jncc.defra.gov.uk/page-5781>

¹⁰ La publication de mai 2012 offrira une représentation cartographique explicite des liens entre les différents indicateurs et les Objectifs d'Aichi.

Utilisation des indicateurs pour évaluer l'état de la diversité biologique, et les tendances et progrès en vue des objectifs de 2020 (expérience de la Chine)

La Chine a formé un groupe de travail technique ayant pour mandat précis de développer ou de choisir des indicateurs à utiliser pour le quatrième rapport national.

Après avoir étudié attentivement les directives du quatrième rapport national, plus particulièrement les données et les informations à fournir pour les chapitres I et IV, le groupe a proposé des indicateurs pour évaluer l'état de la diversité biologique, et les tendances et progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de 2010 à partir de données et d'informations fournies par les ministères compétents et quelques organisations gouvernementales. Un atelier a ensuite été organisé afin de réunir des experts nationaux chargés d'améliorer les indicateurs proposés par le groupe de travail.

Le groupe a utilisé des données sur le rejet des polluants, les ressources forestières, la qualité de l'eau, et la superficie et les investissements dans les aires protégées afin de développer des indicateurs des pressions, de l'état et des réponses. Le groupe a aussi utilisé des données de télédétection pour calculer les changements dans les utilisations foncières entre la fin des années 1980 et 2005, et analysé les changements dans les écosystèmes importants tels que les forêts, les marécages et les pâturages. Les résultats de l'analyse ont révélé un déclin dans la superficie des forêts et des pâturages de la fin des années 1980 à 2005, et une réduction de la superficie des pâturages et une augmentation de la superficie des forêts de 2000 à 2005.

Le groupe a utilisé deux évaluations menées respectivement en 1998 et en 2004 sur le niveau de disparition des espèces en vue du développement de l'indice de la Liste rouge pour l'analyse des espèces en voie de disparition. Les résultats de l'analyse ont révélé que de 1998 à 2004, le rythme de la disparition de certaines espèces telles que les plantes vasculaires, les animaux domestiqués et les poissons d'eau douce était à la hausse. Le groupe a utilisé des données communiquées à la FAO afin de développer l'indice trophique marin de 1950 à 2008. Les résultats ont révélé que l'indice trophique marin de la Chine a connu une baisse importante à cause de la surpêche du début des années 1980 jusqu'en 1990, qui a sérieusement dégradé les écosystèmes marins. L'indice trophique marin de la Chine a augmenté graduellement de 1997 à 2008, après l'entrée en vigueur d'interdictions de pêche saisonnières, ce qui a contribué à accroître l'intégrité de l'écosystème.

Le groupe a aussi développé un inventaire des espèces exotiques envahissantes à partir des données recueillies au fil des ans, qui a révélé des tendances de croissance rapide au fil des ans. Le groupe a déterminé que les indicateurs pour la préparation du quatrième rapport national ont été utiles dans l'évaluation de l'état et des tendances de la diversité biologique et des progrès en vue des objectifs de 2010.

Matériel de référence et hyperliens utiles

- Biodiversity Indicators Partnership. (2011) Guidance for national biodiversity indicator development and use. UNEP World Conservation Monitoring Centre, Cambridge, UK. 40pp.
<http://www.bipnational.net/LinkClick.aspx?fileticket=6JNUXXo6xOA%3d&tabid=38&language=en-US>
- Biodiversity Indicators Partnership. (2011). Biodiversity Indicators Capacity Strengthening: experiences from Africa. UNEP World Conservation Monitoring Centre, Cambridge, UK. 18 pp. <http://www.bipnational.net/LinkClick.aspx?fileticket=hydP3yMsqj0%3d&tabid=38&language=en-US>
- UNEP-WCMC 2011. *Developing ecosystem service indicators: Experiences and lessons learned from sub-global assessments and other initiatives*. Secretariat of the Convention on Biological Diversity, Montréal, Canada. Technical Series No. 58, 118 pp.
<https://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-58-en.pdf>
- 2010 Biodiversity Indicators Partnership. 2010. Biodiversity indicators and the 2010 Target: Experiences and lessons learnt from the 2010 Biodiversity Indicators Partnership. Secretariat of the Convention on Biological Diversity, Montréal, Canada. Technical Series No. 53, 196 pp.
<https://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-53-en.pdf>
- Department of the Environment, Food and Rural Affairs of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland (2011). National Indicators, Monitoring and reporting for the Strategic Plan for Biodiversity 2011-2020. A review of experiences and recommendations in support of the CBD Ad Hoc Technical Expert Group (AHTEG) on indicators for the Strategic Plan 2011-2020. <https://www.cbd.int/doc/meetings/ind/ahteg-sp-ind-01/information/ahteg-sp-ind-01-inf-02-en.pdf>
- <http://www.bipnational.net/LinkClick.aspx?fileticket=hydP3yMsqj0%3d&tabid=38&language=en-US>
- Ad Hoc Technical Expert Group Meeting on Indicators for the Strategic Plan for biodiversity 2011-2020 (2011). Ad Hoc Technical Expert Group Meeting on Indicators for the Strategic Plan for biodiversity 2011-2020. Secretariat of the Convention on Biological Diversity.
<https://www.cbd.int/doc/meetings/ind/ahteg-sp-ind-01/official/ahteg-sp-ind-01-03-en.pdf>

E. Plan proposé pour le cinquième rapport national

Ce plan est organisé par questions, comme le suggèrent les directives du cinquième rapport national. Les pays peuvent toutefois organiser l'information présentée dans les différentes sections de la façon qui leur convient le mieux. Les points sous les questions, ainsi que les suggestions entre crochets, visent à rappeler aux pays l'information possible à inclure. Les pays doivent choisir leurs propres sous-titres.

Sommaire analytique

Partie I : Mise à jour de l'état de la diversité biologique, des tendances et des dangers qui la menacent, et de leurs conséquences sur le bien-être humain

Q1. Pourquoi la diversité biologique est-elle importante pour le pays?

- Importance de la diversité biologique pour le bien-être humain et le développement socioéconomique
- Exemples de la diversité biologique et des écosystèmes exceptionnels au pays

Q2: Quels ont été les changements importants dans l'état et les tendances de la diversité biologique au pays?

- Changements dans l'état et les tendances de la diversité biologique survenus ou reconnus depuis la soumission du dernier rapport national
- Études de cas, s'il y a lieu, pour illustrer les changements dans la diversité biologique attribuables aux mesures prises pour appliquer la Convention

Q3: Quelles sont les principaux dangers qui menacent la diversité biologique?

- Principaux moteurs directs et indirects du changement/pression/causes de changement (pour les principaux biomes et/ou éléments de la diversité biologique)

Q4: Quelles sont les conséquences des changements dans la diversité biologique pour les services écosystémiques, et les répercussions socioéconomiques et culturelles de ces conséquences?

- Conséquences de l'appauvrissement de la diversité biologique et de la réduction des services écosystémiques sur le bien-être humain, les moyens de subsistance et la réduction de la pauvreté (tenir compte de tous les produits et services importants et pertinents des écosystèmes)

Question facultative : Quels sont les futurs changements possibles pour la diversité biologique et leurs conséquences?

- Scénarios de « statu quo » (en ce qui concerne les causes sous-jacentes, les pressions, les conséquences de la diversité biologique et les répercussions sur le bien-être humain)
- Scénarios d'un investissement accru dans la diversité biologique et les écosystèmes

Partie II. SPANB (leur mise en oeuvre et l'intégration de la diversité biologique)

Q5. Quels sont les objectifs établis par le pays en matière de diversité biologique?

- Objectifs développés en harmonie avec les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique

Q6. De quelle manière les SPANB ont-ils été actualisés afin d'intégrer ces objectifs et de devenir un instrument efficace pour l'intégration de la diversité biologique?

- Courte description des SPANB actualisés, mesures pour atteindre les objectifs ci-dessus et leur contribution à l'application du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, leur réponse aux menaces précisées à la Partie I, la réponse à l'orientation donnée dans la décision IX/8)
- Ce que les SPANB actualisés peuvent faire pour réaliser l'intégration des questions liées à la diversité biologique dans les plans, programmes et politiques nationaux de large assise.

Q7. Quelles mesures le pays a-t-il prises pour appliquer la Convention depuis le dernier rapport et quels ont été les résultats de ces mesures?

- Mise en œuvre des SPANB (adoption de dispositions législatives et de politiques pertinentes, institutions et mécanismes créés, financement et autres investissements pour la mise en oeuvre, programme et projets mis en œuvre, etc.)
- Résultats atteints à la lumière des changements positifs dans la diversité biologique
- Contributions des mesures nationales à la mise en œuvre de programmes thématiques et questions intersectorielles relevant de la Convention (survol)
- Obstacles à la mise en oeuvre

Q8. Dans quelle mesure la diversité biologique a-t-elle été intégrée efficacement aux stratégies, plans et programmes sectoriels et intersectoriels pertinents?

- De quelle façon la diversité biologique est-elle prise en compte dans les stratégies de réduction de la pauvreté et autres instruments de politique de domaines intersectoriels?
- De quelle façon la diversité biologique est-elle intégrée dans les différents secteurs?
- De quelle façon la diversité biologique est-elle intégrée aux processus de planification pertinents?
- Mesures prises dans les différents secteurs pour mettre en oeuvre les mesures pour la diversité biologique prévues dans leurs stratégies, plans et programmes
- Résultats atteints par les secteurs dans l'intégration de la diversité biologique
- Outils utilisés pour intégrer la diversité biologique (EIE/EES, approche par écosystème, planification des espaces, etc.)
- Synergies dans l'application des conventions et accords apparentés
- Prise en compte de la diversité biologique dans d'autres activités telles que la coopération internationale pour le développement et la coopération transfrontière ou régionale

Q9. Dans quelle mesure les SPANB ont-ils été mis en oeuvre en totalité?

Évaluation de la mesure dans laquelle les SPANB ont été mis en oeuvre

Partie III. Progrès en vue de la réalisation des cibles de 2020 des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et contributions aux cibles de 2015 des Objectifs du millénaire pour le développement

Q10. Quels progrès le pays a-t-il accomplis en vue de la mise en oeuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique?

- Évaluation à mi-mandat des progrès en vue des objectifs de 2020 (mesure dans laquelle l'objectif a été atteint)
- Cas d'espèce illustrant les progrès en vue des Objectifs de 2020 ou les réalisations accomplies
- Tableau suggéré pour résumer les progrès en vue des objectifs de 2020

-

Objectifs	Cibles	Objectifs nationaux	Mesures nationales	Résultats atteints	Indicateurs nationaux ou mondiaux utilisés	Évaluation globale (au moyen d'un mécanisme de « feux de circulation » ou autre mécanisme semblable)

Q11. De quelle façon les mesures d'application de la Convention ont-elles contribué à la réalisation des cibles de 2015 des Objectifs du millénaire pour le développement au pays?

- Mise en œuvre des cibles de 2015 des Objectifs du millénaire pour le développement

Q12. Quels ont été les enseignements tirés de l'application de la Convention au pays?

- Secteurs dans lesquels il y a eu des réalisations
- Secteurs dans lesquels les progrès sont lents et ayant connu des difficultés
- Écarts et futures priorités, y compris des suggestions de mesures à divers niveaux.

Appendices I et II : Coordonnées et courte présentation du processus de préparation du rapport, et autres sources d'information

Appendice III : Mise en oeuvre des programmes de travail thématiques et des questions intersectorielles

Annexes (si nécessaire)

Annexe I

Soutien financier aux pays admissibles pour la préparation du cinquième rapport national

1. Comme l'indique la correspondance de janvier 2011 de l'Administrateur du FEM aux agences d'exécution et aux secrétariats des conventions compétentes, les pays admissibles peuvent obtenir un soutien financier pour des activités favorables à la biodiversité, surtout pour la révision et l'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité en harmonie avec le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, et la préparation du cinquième rapport national, par l'entremise des agences d'exécution et directement auprès du secrétariat du FEM.
2. Les demandes de soutien financier doivent être faites le plus tôt possible afin que les ressources puissent être distribuées dans des délais opportuns. Les sommes sont habituellement restreintes.
3. Pour de plus amples renseignements sur l'accès direct par l'entremise du Secrétariat du FEM, rendez-vous sur le site : <http://www.thegef.org/gef/node/3891>, ou communiquez par courriel avec Madame Esther Mwangi du PNUE à <esther.mwangi@unep.org> ou par courriel avec Madame Fabiana Issler du PNUD à <fabiana.issler@undp.org>.

31. LISTE INDICATIVE DES INDICATEURS PRÉSENTÉS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL D'EXPERTS TECHNIQUES SUR LES INDICATEURS DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2020 POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Le Groupe de travail spécial d'experts techniques sur les indicateurs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique a identifié trois catégories d'indicateurs opérationnels. Les indicateurs prêts à être utilisés à l'échelle mondiale sous la lettre (A). Les indicateurs qui pourraient être utilisés à l'échelle mondiale et qui nécessitent d'en poursuivre l'élaboration pour être prêts à l'usage, sous la lettre (B). Les indicateurs supplémentaires devant être examinés pour une utilisation au niveau national et à d'autres niveaux sous-mondiaux, sous la lettre (C), et dont le format est en italique. L'ensemble des indicateurs (A) et (B) sont ceux qui devraient être utilisés pour évaluer les progrès au niveau mondial, tandis que ceux sous la lettre (C) illustrent certains des indicateurs supplémentaires disponibles aux Parties pour une utilisation au niveau national selon leurs priorités et particularités nationales.

Objectif d'Aichi	Indicateurs fondamentaux (en caractères gras) et indicateurs opérationnels les plus pertinents
But stratégique A. Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société	
Objectif 1 - D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.	Tendances en matière de sensibilisation, d'attitudes et d'engagement public à l'égard de la diversité biologique et des services écosystémiques <ul style="list-style-type: none"> • <i>Tendances en matière de sensibilisation et d'attitudes relatives à la biodiversité (C)</i> • <i>Tendances en matière d'engagement du public à l'égard de la biodiversité (C)</i> • <i>Tendances en matière de programmes et d'activités de communication promouvant la responsabilité sociale et d'entreprise (C)</i>
Objectif 2 - D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporés dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.	Tendances en matière d'intégration de la biodiversité, des services écosystémiques et du partage des avantages à la planification, l'élaboration de politiques ainsi qu'à la mise en œuvre et aux mesures incitatives <ul style="list-style-type: none"> • <i>Tendances concernant le nombre de pays ayant intégré les valeurs liées aux ressources naturelles, à la biodiversité et aux services écosystémiques, à leurs systèmes de comptabilité nationale (B)</i> • <i>Tendances concernant le nombre de pays qui ont évalué les valeurs relatives à la biodiversité, conformément à la Convention (C)</i> • <i>Tendances concernant les directives et les applications pour les outils d'évaluation économique (C)</i> • <i>Tendances en matière d'intégration des valeurs relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques dans les politiques sectorielles et de développement (C)</i> • <i>Tendances en matière de politiques qui tiennent compte de la biodiversité et des services écosystémiques dans leurs études d'impact environnemental et leurs évaluations environnementales stratégiques (C)</i>
Objectif 3 - D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions	Tendances en matière d'intégration de la biodiversité, des services écosystémiques et du partage des avantages à la planification, l'élaboration de politiques ainsi qu'à la mise en œuvre et aux mesures incitatives

<p>néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tendances concernant le nombre et la valeur des incitations, y compris les subventions, qui ont des effets néfastes sur la biodiversité et qui ont été retirées, modifiées ou éliminées (B) • <i>Tendances en matière d'identification, d'évaluation, d'établissement et de renforcement de mesures incitatives qui récompensent les contributions positives à la biodiversité et aux services écosystémiques et pénalisent les effets néfastes (C)</i>
<p>Objectif 4 - D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.</p>	<p>Tendances concernant les pressions exercées par les méthodes d'agriculture, d'exploitation forestière, de pêche et d'aquaculture non viables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendances concernant l'empreinte écologique et/ou des concepts connexes (A) (décisions VII/30 et VIII/15) • Tendances concernant les populations d'espèces et le risque d'extinction des espèces utilisées, y compris les espèces commercialisées (A) (utilisé également par la CITES) • <i>Limites écologiques évaluées en termes de production et de consommation durables (C)</i>
	<p>Tendances en matière d'intégration de la biodiversité, des services écosystémiques et du partage des avantages à la planification, l'élaboration de politiques ainsi qu'à la mise en œuvre et aux mesures incitatives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendances concernant le niveau d'intégration des valeurs relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques dans la comptabilité et l'établissement de rapports organisationnels (B)
	<p>Tendances concernant les pressions exercées par la conversion des habitats, la pollution, les espèces envahissantes, les changements climatiques, la surexploitation et les facteurs sous-jacents</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Tendances concernant la biodiversité urbaine (C) (décision X/22)</i>
<p>But stratégique B. Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable</p>	
<p>Objectif 5 - D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.</p>	<p>Tendances en matière d'étendue, de conditions et de vulnérabilité des écosystèmes, biomes et habitats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendances en matière de risque d'extinction d'espèces liées à un habitat particulier pour chaque type principal d'habitat (A) • Tendances concernant l'étendue des biomes, des écosystèmes et des habitats sélectionnés (A) (décisions VII/30 et VIII/15) • Tendances concernant le pourcentage d'habitats dégradés/menacés (B) • Tendances en matière de fragmentation des habitats naturels (B) (décision VII/30 et VIII/15)

	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Tendances concernant l'état et la vulnérabilité des écosystèmes (C)</i> • <i>Tendances concernant le pourcentage d'habitats naturels convertis (C)</i> <p>Tendances concernant les pressions exercées par la conversion des habitats, la pollution, les espèces envahissantes, les changements climatiques, la surexploitation et les facteurs sous-jacents</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Tendances concernant les populations d'espèces liées à un habitat particulier dans chaque type principal d'habitat (A)</i> <p>Tendances concernant les pressions exercées par les méthodes d'agriculture, de foresterie, de pêche et d'aquaculture non viables</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Tendances en matière de productivité primaire (C)</i> • <i>Tendances concernant le pourcentage de terres affectées par la désertification (C) (également utilisé par la CNULD (C))</i>
<p>Objectif 6 - D'ici à 2020, tous les stocks de poisson et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces épuisées, les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres.</p>	<p>Tendances concernant les pressions exercées par les méthodes d'agriculture, de foresterie, de pêche et d'aquaculture non viables</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Tendances concernant le risque d'extinction des espèces aquatiques cibles et de capture accessoire (A)</i> • <i>Tendances concernant les populations d'espèces aquatiques cibles et de capture accessoire (A)</i> • <i>Tendances en matière de pourcentage de stocks utilisés au-delà de limites biologiques sûres (A) (indicateur 7.4 des Objectifs du Millénaire pour le développement)</i> • <i>Tendances en matière de capture par unité d'effort (C)</i> • <i>Tendances en matière de capacités des efforts de pêche (C)</i> • <i>Tendances concernant l'étendue, la fréquence et/ou l'intensité des pratiques de pêche destructrices (C)</i>
	<p>Tendances concernant l'intégration de la biodiversité, des services écosystémiques et du partage des avantages à la planification, l'élaboration de politiques ainsi qu'à la mise en œuvre et aux mesures incitatives</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Tendances concernant le pourcentage d'espèces cibles et de capture accessoire en déclin qui font l'objet de programmes de restauration (B)</i>
<p>Objectif 7 - D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.</p>	<p>Tendances concernant les pressions exercées par les méthodes d'agriculture, de foresterie, de pêche et d'aquaculture non viables</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Tendances concernant les populations d'espèces liées à un habitat forestier ou agricole dans les systèmes de production (B)</i> • <i>Tendances en matière de production par rapport aux intrants (B)</i> • <i>Tendances concernant le pourcentage de produits dérivés de sources durables (C) (décisions VII/30 et VIII/15)</i>

	<p>Tendances en matière d'intégration de la biodiversité, des services écosystémiques et du partage des avantages à la planification, l'élaboration de politiques ainsi qu'à la mise en œuvre et aux mesures incitatives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendances concernant la superficie d'écosystèmes forestiers, agricoles et aquacoles faisant l'objet d'une gestion durable (B) (décisions VII/30 et VIII/15)
<p>Objectif 8 - D'ici à 2020, la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs, est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique.</p>	<p>Tendances concernant les pressions exercées par la conversion des habitats, la pollution, les espèces envahissantes, les changements climatiques, la surexploitation et les facteurs sous-jacents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendances concernant les cas de zones d'eau hypoxique et de prolifération d'algues (A) • Tendances concernant la qualité de l'eau des écosystèmes aquatiques (A) (décisions VII/30 et VIII/15) • Tendances en matière d'impact de la pollution sur le risque d'extinction (B) • Tendances en matière de taux de dépôt des polluants (B) (décisions VII/30 et VIII/15) • Tendances en matière de taux de transfert des sédiments (B) • <i>Tendances en matière d'émissions dans l'environnement de polluants pertinents pour la biodiversité (C)</i> • <i>Tendances concernant les concentrations de polluants dans les espèces sauvages (C)</i> • <i>Tendances concernant l'empreinte de l'azote sur les activités liées à la consommation (C)</i> • <i>Tendances concernant les niveaux d'ozone dans les écosystèmes naturels (C)</i> • <i>Tendances concernant le pourcentage d'eaux usées déchargées après traitement (C)</i> • <i>Tendances en matière de niveaux de rayonnements UV (C)</i>
<p>Objectif 9 - D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.</p>	<p>Tendances concernant les pressions exercées par la conversion des habitats, la pollution, les espèces envahissantes, les changements climatiques, la surexploitation et les facteurs sous-jacents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendances en matière d'impact des espèces exotiques envahissantes sur le risque d'extinction (A) • Tendances concernant l'impact économique des espèces exotiques envahissantes sélectionnées (B)
	<ul style="list-style-type: none"> • Tendances concernant le nombre d'espèces exotiques envahissantes (B) (décisions VII/30 et VIII/15) • <i>Tendances en matière d'incidence de maladies d'espèces sauvages causées par des espèces exotiques envahissantes (C)</i>
	<p>Tendances en matière d'intégration de la biodiversité, des services écosystémiques et du partage des avantages à la planification, l'élaboration de politiques ainsi qu'à la mise en œuvre et aux mesures incitatives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendances en matière de mesures de politique générale, de législation et de plans de gestion pour contrôler et empêcher la propagation des espèces exotiques envahissantes (B) • <i>Tendances en matière de gestion des voies d'introduction des espèces exotiques envahissantes (C)</i>
<p>Objectif 10 - D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes</p>	<p>Tendances concernant les pressions exercées par la conversion des habitats, la pollution, les espèces envahissantes, les changements climatiques, la surexploitation et les facteurs sous-jacents</p>

<p>vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tendances concernant l'extinction des coraux et des poissons de récifs (A) • Tendances en matière d'impact des changements climatiques sur les risques d'extinction (B) • Tendances concernant l'état des récifs coralliens (B) • Tendances concernant l'étendue et le taux de déplacement des frontières des écosystèmes vulnérables (B) • <i>Tendances en matière d'impacts climatiques sur la composition des communautés (C)</i> • <i>Tendances en matière d'impacts climatiques sur les populations (C)</i>
<p>But stratégique C. Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique</p>	
<p>Objectif 11 - D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.</p>	<p>Tendances en matière de couverture, condition, représentativité et efficacité des approches relatives aux aires protégées et autres actions locales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendances en matière d'étendue des aires marines protégées, de couverture de zones clés pour la biodiversité et d'efficacité de la gestion (A) • Tendances concernant l'état des aires protégées et/ou de l'efficacité de la gestion, y compris une gestion plus équitable (A) (décision X/31) • Tendances en matière de couverture représentative des aires protégées et d'autres actions locales, y compris des sites d'importance particulière pour la biodiversité et pour les écosystèmes terrestres et marins et des eaux intérieures (A) (décision VII/30 et VIII/15) • Tendances en matière de connectivité des aires protégées et d'autres actions locales intégrées aux paysages terrestres et marins (B) (décisions VII/30 et VIII/15) • <i>Tendances en matière de prestation de services écosystémiques et du partage équitable des avantages découlant des aires protégées (C)</i>
<p>Objectif 12 - D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu.</p>	<p>Tendances en matière d'abondance, de répartition et de risque d'extinction des espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendances en matière d'abondance des espèces sélectionnées (A) (décision VII/30 et VIII/15) (indicateur de la CNULD) • Tendances en matière de risque d'extinction des espèces (A) (décisions VII/30 et VIII/15) (indicateur 7.7 des Objectifs du Millénaire pour le développement) (utilisé également par la Convention sur les espèces migratrices) • Tendances en matière de répartition des espèces sélectionnées (B) (décisions VII/30 et VIII/15) (utilisé également par la CNULD)
<p>Objectif 13 - D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et</p>	<p>Tendances en matière de diversité génétique des espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendances en matière de diversité génétique des plantes cultivées, et des animaux de ferme et domestiqués ainsi que des espèces sauvages apparentées (B) (décisions VII/30 et VIII/15) • <i>Tendances en matière de diversité génétique des espèces sélectionnées (C)</i> <p>Tendances en matière d'intégration de la biodiversité, des services écosystémiques et du partage des avantages à la planification, l'élaboration de politiques ainsi qu'à la mise en œuvre et aux mesures incitatives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendances en matière de nombre de mécanismes politiques efficaces mis en œuvre pour réduire l'érosion génétique

sauvegarder leur diversité génétique.	et sauvegarder la diversité génétique des ressources végétales et animales (B)
But stratégique D. Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes	
<p>Objectif 14 - D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.</p>	<p>Tendances en matière de répartition, condition et durabilité des services écosystémiques pour le bien-être équitable des êtres humains</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendances du pourcentage des ressources totales en eau douce utilisées (A) (indicateur 7.5 des Objectifs du Millénaire pour le développement) • Tendances du pourcentage de la population utilisant des services d'approvisionnement en eau améliorés (A) (indicateurs 7.8 et 7.9 des Objectifs du Millénaire pour le développement) • Tendances en matière d'avantages que les humains retirent de services écosystémiques sélectionnés (A) • Tendances concernant les populations d'espèces et le risque d'extinction des espèces qui procurent des services écosystémiques (A) • Tendances en matière de prestation de services écosystémiques multiples (B) • Tendances en matière de valeur économique et non économique de services écosystémiques sélectionnés (B) • Tendances en matière de santé et de bien-être de communautés qui sont directement tributaires des biens et services fournis par les écosystèmes locaux • Tendances en matière de pertes humaines et économiques dues à des catastrophes causées par l'eau ou liées aux ressources naturelles (B) • Tendances en matière de contribution nutritionnelle de la biodiversité : consommation alimentaire (B) (décisions VII/30 et VIII/15) • <i>Tendances concernant les cas de nouvelles maladies zoonotiques (C)</i> • <i>Tendances en matière de richesse inclusive (C)</i> • <i>Tendances en matière de contribution nutritionnelle de la biodiversité : consommation alimentaire (C) (décisions VII/30 et VIII/15)</i> • <i>Tendances en matière de prévalence d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale âgés de moins de cinq ans (C) (indicateur 1.8 des Objectifs du Millénaire pour le développement)</i> • <i>Tendances en matière de conflits liés aux ressources naturelles (C)</i> • <i>Tendances concernant l'état des services écosystémiques sélectionnés (C)</i> • <i>Tendances en matière de capacité biologique (C)</i> <p>Tendances en matière de couverture, condition, représentativité et efficacité des approches relatives aux aires protégées et autres actions locales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendances concernant la superficie des écosystèmes dégradés qui ont été restaurés ou sont en cours de restauration
<p>Objectif 15 : D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité</p>	<p>Tendances en matière de répartition, condition et durabilité des services écosystémiques pour le bien-être équitable des humains</p>

<p>biologique au stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • État et tendances concernant l'étendue et l'état des habitats qui séquestrent le carbone (A) <p>Tendances en matière de couverture, condition, représentativité et efficacité des approches relatives aux aires protégées et autres actions locales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendances concernant les populations d'espèces tributaires des forêts qui sont en cours de restauration (C)
<p>Objectif 16 - D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale.</p>	<p>Tendances concernant l'accès et l'équité du partage des avantages découlant des ressources génétiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur sur l'accès et le partage des avantages à préciser pendant le processus lié à l'accès et au partage des avantages (B)
<p>But stratégique E. Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités</p>	
<p>Objectif 17 : D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.</p>	<p>Tendances en matière d'intégration de la biodiversité, des services écosystémiques et du partage des avantages à la planification, l'élaboration de politiques ainsi qu'à la mise en œuvre et aux mesures incitatives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendances concernant la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, y compris leur élaboration, leur caractère exhaustif, leur adoption et leur mise en œuvre (B)
<p>Objectif 18 - D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents.</p>	<p>Tendances en matière d'intégration de la biodiversité, des services écosystémiques et du partage des avantages à la planification, l'élaboration de politiques ainsi qu'à la mise en œuvre et aux mesures incitatives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendances en matière de changements dans l'utilisation et le mode de possession des terres dans les territoires traditionnels des communautés autochtones et locales (B) (décision X/43) • Tendances en matière de pratique des métiers traditionnels (B) (décision X/43) <p>Tendances en matière d'accessibilité des connaissances scientifiques, techniques et traditionnelles et leur application</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendances concernant le respect des connaissances et des pratiques traditionnelles du fait de leur intégration et sauvegarde intégrales et de la participation pleine et effective des communautés autochtones et locales à la mise en œuvre du Plan stratégique au niveau national (B) <p>Tendances en matière d'accessibilité des connaissances scientifiques, techniques et traditionnelles et leur application</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendances en matière de diversité linguistique et du nombre de personnes parlant les langues autochtones (B) (décisions VII/30 et VIII/15)

<p>Objectif 19 - D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.</p>	<p>Tendances en matière d'accessibilité des connaissances scientifiques, techniques et traditionnelles et leur application</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendances en matière de couverture des évaluations infra-mondiales exhaustives de politiques pertinentes, notamment la création de capacités et le transfert de savoirs associés, et tendances en matière d'incorporation de celles-ci dans les politiques (B) • <i>Nombre d'inventaires d'espèces maintenus utilisés pour mettre en œuvre la Convention (C)</i>
<p>Objectif 20 - D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier.</p>	<p>Tendances en matière de mobilisation de ressources financières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs convenus dans la décision X/3 (B)

Annexe III

Indicateurs pour mesurer les progrès accomplis en vue de la réalisation des cibles des Objectifs du millénaire pour le développement

Indicateurs du millénaire pour le développement de la Division des statistiques des Nations Unies :

http://unstats.un.org/unsd/mi/mi_worldmillennium_new.asp,

<http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Default.aspx>